

AVOCAT

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

Lequel choisir ?

ACCIDENTS DE LA ROUTE

GUIDE

GUIDE COMPLET POUR VICTIMES D'ACCIDENTS GRAVES

Les 10 erreurs qui vous font perdre entre 300.000 € et 1 million €
(et comment les éviter)

VOTRE SITUATION AUJOURD'HUI :

Vous êtes allongé dans votre lit. Ou peut-être en fauteuil roulant. Ou encore dans une chambre d'hôpital, entouré de machines qui bipent. Il y a quelques semaines — ou quelques mois — votre vie était normale. Vous travailliez. Vous aviez des projets. Vous étiez autonome. Aujourd'hui, tout a changé.

Un accident. Une fraction de seconde. Et votre vie s'est arrêtée. Traumatisme crânien. Paraplégie. Tétraplégie. Amputation. Brûlures graves. Poly-traumatisme.

Les médecins parlent de "séquelles permanentes", de "handicap lourd", de "consolidation dans plusieurs années".

Votre famille est détruite. Vos proches pleurent. Vos enfants ne comprennent pas pourquoi papa ou maman ne peut plus jouer avec eux.

Et pendant ce temps, une question vous obsède jour et nuit :
"Comment vais-je payer tout ça ?"

Les soins. La rééducation. L'aide à domicile. Les équipements médicaux. L'aménagement du logement. Les pertes de salaire. L'impossibilité de travailler à nouveau.

Vous savez que vous avez droit à une indemnisation. Mais vous ne savez pas comment faire.

Vous ne savez pas vers qui vous tourner. Vous êtes perdu.

ET C'EST LÀ QUE VOUS ALLEZ PRENDRE LA DÉCISION LA PLUS IMPORTANTE DE VOTRE VIE APRÈS VOTRE ACCIDENT.

LA DÉCISION À 1 MILLION D'EUROS

Dans les prochaines semaines, vous allez choisir un avocat.
Cette décision déterminera TOUT :

- Le montant de votre indemnisation finale
- Votre capacité à financer votre reconstruction
- Le niveau de stress que vous allez subir pendant 3 à 5 ans
- Votre sentiment d'être défendu ou abandonné

Pour un même dossier, selon l'avocat que vous choisissiez, l'écart d'indemnisation peut atteindre 300 000 € à 1 million d'euros.
Laissez cette information pénétrer : UN MILLION D'EUROS de différence.

C'est la différence entre :

- Un appartement adapté à votre handicap ou rester coincé dans un logement inadapté
- Une aide humaine 8h/jour ou seulement 4h/jour
- Des équipements médicaux de pointe ou du matériel bas de gamme
- Une vie digne ou une vie de galère

Et pourtant, 7 victimes sur 10 choisissent leur avocat sur de MAUVAIS critères.

LES 3 PIÈGES QUI VOUS GUETTENT

PIÈGE N°1 : L'avocat recommandé par votre assurance protection juridique

Votre assurance vous "aide" en vous donnant le nom d'un avocat. Pratique, non ?

ERREUR FATALE.

Cet avocat travaille régulièrement avec les assureurs. Il a un intérêt économique à ne pas trop les contrarier. Il négocie "raisonnablement" = mollement.

Vous perdez entre 200 000 € et 500 000 €.

PIÈGE N°2 : L'avocat généraliste proche de chez vous

"Il fait du divorce, du pénal, un peu de tout... et aussi du dommage corporel."

Sauf qu'un traumatisme crânien grave, ce n'est PAS "un peu de tout".

C'est 28 postes de préjudice à évaluer. Des centaines de jurisprudences à maîtriser. Des expertises médicales ultra-techniques à décrypter.

Un généraliste va sous-évaluer vos préjudices de 30 à 50%.

Vous perdez entre 150 000 € et 400 000 €.

PIÈGE N°3 : Choisir trop vite par peur ou par ignorance

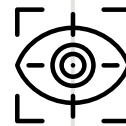
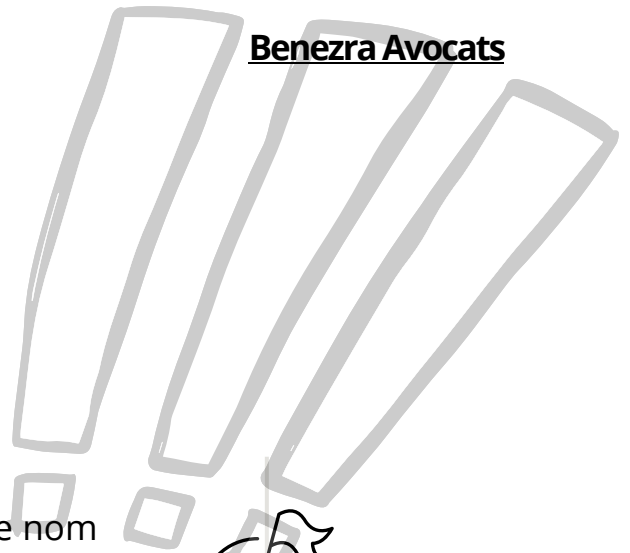
Vous êtes vulnérable. Vous avez peur. Vous ne connaissez rien au droit.

Alors vous prenez le premier avocat qu'on vous recommande. Ou celui qui a un beau site internet. Ou celui qui vous promet la lune.

Sans vérifier ses résultats. Sans vérifier son expérience. Sans vérifier son indépendance.

Et 2 ans plus tard, vous découvrez qu'il a massacré votre dossier.

Trop tard. Vous ne pouvez plus changer.



CE QUE CE GUIDE VA FAIRE POUR VOUS

Nous défendons des victimes d'accidents graves depuis plus de 20 ans. Plus de 10 000 cas traités. Des millions d'euros obtenus pour nos clients. Nous avons vu trop de victimes perdre des fortunes par manque d'information.

Ce guide va vous révéler :

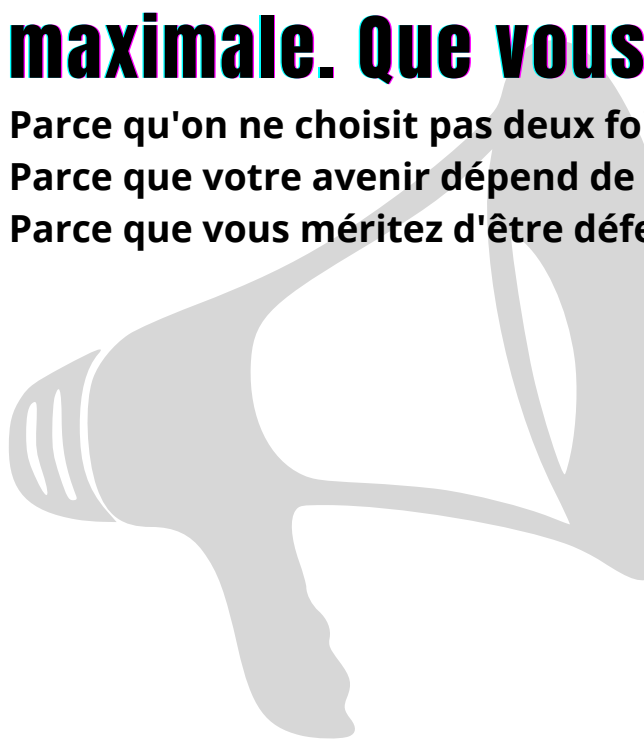
- ✓ Les 10 erreurs fatales qui vous font perdre entre 50 000 € et 500 000 € par erreur
- ✓ Les critères exacts pour identifier un avocat compétent (et éliminer les imposteurs)
- ✓ Les questions précises à poser lors du premier rendez-vous (avec les réponses attendues)
- ✓ Les pièges des assureurs pour vous diriger vers des avocats incompetents
- ✓ La checklist complète pour comparer plusieurs avocats et choisir le meilleur

**OBJECTIF : Que vous fassiez le bon choix.
Que vous obteniez l'indemnisation
maximale. Que vous ne regrettiez rien.**

Parce qu'on ne choisit pas deux fois son avocat.

Parce que votre avenir dépend de cette décision.

Parce que vous méritez d'être défendu par le meilleur.



⚠ AVERTISSEMENT IMPORTANT
Ce guide s'adresse UNIQUEMENT aux victimes d'accidents graves encore en cours d'indemnisation. Si vous êtes déjà indemnisé, si votre dossier est clos, si vous avez déjà signé une transaction, ce guide ne vous concerne plus.

SOMMAIRE

- 1** **ERREUR N°1 :**
CONFIER VOTRE DOSSIER À UN GÉNÉRALISTE (P7)
- 2** **ERREUR N°2 :**
CHOISIR UN AVOCAT QUI DÉFEND AUSSI LES ASSURANCES (P14)
- 3** **ERREUR N°3 :**
CHOISIR UN AVOCAT SANS EXPÉRIENCE DES CAS GRAVES (P20)
- 4** **ERREUR N°4 :**
VENIR À L'EXPERTISE SANS MÉDECIN-CONSEIL (P26)
- 5** **ERREUR N°5 :**
ACCEPTER UNE ÉVALUATION BÂCLÉE DE VOS PRÉJUDICES (P35)
- 6** **ERREUR N°6:**
NE PAS SAVOIR QUAND NÉGOCIER ET QUAND PLAIDER (P46)
- 7** **ERREUR N°7:**
ACCEPTER DES HONORAIRES OPAQUES OU EXCESSIFS (P55)
- 8** **ERREUR N°8:**
CHOISIR UN AVOCAT INJOIGNABLE (P62)
- 9** **ERREUR N°9:**
CHOISIR UN AVOCAT QUI NE PEUT PAS PROUVER SES RÉSULTATS (P70)
- 10** **ERREUR N°10:**
CHOISIR UN AVOCAT QUI NE MAÎTRISE PAS LES ENJEUX MÉDICAUX (P77)
- 11** **CHAPITRE FINAL:**
LA CHECKLIST ULTIME : 20 QUESTIONS POUR NE PAS VOUS TROMPER (P85)



CHAPITRE 1 - ERREUR N°1 : CONFIER VOTRE DOSSIER À UN GÉNÉRALISTE

(Vous perdez entre 150 000 € et 400 000 €)

La Scène :

Vous venez de sortir du centre de rééducation. Vous êtes en fauteuil roulant depuis votre accident.

Paraplégie complète T6.

Votre beau-frère vous dit : "J'ai un super avocat, il m'a aidé pour mon divorce. Il fait aussi du dommage corporel. Je te donne son numéro."

Vous l'appellez. Il est gentil. Rassurant. "Ne vous inquiétez pas, je m'occupe de tout."

Vous venez de faire l'erreur à 300 000 €.

POURQUOI C'EST UNE GRAVE ERREUR ?

Un avocat généraliste, c'est comme demander à un médecin généraliste de vous opérer du cœur.

Techniquement, il PEUT le faire. Il a un diplôme de médecin. Mais ce n'est PAS son expertise.

Votre dossier de paraplégie nécessite :

→ La maîtrise de 28 postes de préjudice (nomenclature Dintilhac) + ceux créés par la Jurisprudence

→ La connaissance de 300+ jurisprudences spécifiques sur les paralysies

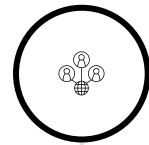
→ La capacité à décrypter des expertises médicales hyper-techniques

→ La compréhension des besoins en tierce personne pour une paraplégie T6 vs T10

→ La maîtrise des calculs actuariels sur 40 ans de vie restante

→ La connaissance des tactiques des assureurs face aux handicaps lourds

Un généraliste ne maîtrise AUCUN de ces points.



Résultat concret sur VOTRE dossier :

CE QU'UN SPÉCIALISTE AURAIT OBTENU :

- Tierce personne : 8h/jour = 1 200 000 €
- Aménagement du domicile : 120 000 €
- Véhicule adapté : 80 000 €
- DFP 75% = 350 000 €
- Préjudice d'agrément = 80 000 €
- Préjudice sexuel = 60 000 €

TOTAL : 1 890 000 €

CE QUE LE GÉNÉRALISTE VA OBTENIR :

- Tierce personne : 4h/jour = 600 000 € (il ne sait pas comment justifier 8h)
- Aménagement : 60 000 € (il oublie la moitié des besoins)
- Véhicule : oublié dans le rapport d'expertise
- DFP 65% = 280 000 € (il ne conteste pas l'expert)
- Préjudice d'agrément = 40 000 € (évaluation basse)
- Préjudice sexuel : oublié

TOTAL : 980 000 €

DIFFÉRENCE : Vous perdez 910 000 €.

LE VRAI PROBLÈME DU GÉNÉRALISTE

Ce n'est pas qu'il est incompetent. C'est qu'il traite 5 dossiers de dommage corporel par an, noyés entre 30 divorces, 20 dossiers pénaux, et 15 successions.

Il n'a PAS le temps de :

- Se former aux dernières jurisprudences
 - Maîtriser les subtilités médicales de votre pathologie
 - Constituer un réseau d'experts médicaux de pointe
 - Développer les tactiques de négociation spécifiques au dommage corporel grave
- Il improvise. Et vous payez le prix.

CAS PRATIQUE :

Alexandre, 28 ans. Traumatisme crânien grave avec troubles cognitifs majeurs. Son premier avocat : généraliste recommandé par sa protection juridique. Évaluation du dossier après 6 mois : 600 000 €. Alexandre a des doutes. Il nous contacte pour un second avis.

CE QUE NOUS AURIONS PU DÉCELER EN PLUS :

1. Le préjudice cognitif n'avait PAS été documenté (aucune expertise neuropsychologique)
2. L'impossibilité de retour au travail n'avait PAS été démontrée
3. Les troubles comportementaux n'avaient PAS été évalués
4. Le besoin en aide humaine vie entière n'avait PAS été chiffré
5. Le préjudice d'établissement (impossibilité de fonder une famille) n'avait PAS été retenu

Si nous avons repris le dossier.

Résultat final : 1 850 000 €.

Soit 1 250 000 € de plus que ce que le généraliste avait évalué.

COMMENT REPÉRER UN GÉNÉRALISTE QUI SE FAIT PASSER POUR UN SPÉCIALISTE

✗ SIGNAL D'ALERTE N°1 : Son site internet liste 10 domaines d'intervention

"Divorce / Pénal / Immobilier / Dommage corporel / Droit du travail..."

Si "dommage corporel" est noyé au milieu de 8 autres spécialités, fuyez.

✗ SIGNAL D'ALERTE N°2 : Il ne peut pas vous citer 5 dossiers graves récents

Demandez-lui : "Combien de dossiers de traumatisme crânien / paraplégie / [votre préjudice] avez-vous traité ces 3 dernières années ?"

S'il hésite, s'il reste vague, s'il vous parle de "plusieurs dossiers" sans préciser : fuyez.

✗ SIGNAL D'ALERTE N°3 : Il ne connaît pas les dernières jurisprudences

Testez-le : "Quelle est la jurisprudence récente sur l'évaluation du préjudice d'agrément pour une paraplégie ?"

S'il ne peut pas citer AU MOINS 2-3 décisions récentes (avec dates et cours d'appel) : fuyez.

✗ SIGNAL D'ALERTE N°4 : Il n'a pas de médecins-conseils dans son réseau

Demandez : "Avec quels médecins-conseils travaillez-vous pour les expertises ?"

S'il répond "je connais quelques médecins" ou "on verra le moment venu" : fuyez.

LA BONNE SOLUTION :

Votre avocat doit exercer EXCLUSIVEMENT en dommage corporel. 100% de son activité. Pas 80%. Pas "surtout". 100%.

COMMENT LE VÉRIFIER

1. Regardez son site internet

- Y a-t-il d'autres domaines d'intervention listés ?
- Si oui, même "accessoirement" : éliminez-le.

2. Regardez ses publications et interventions médiatiques

- Parle-t-il UNIQUEMENT de dommage corporel ?
- Ou parle-t-il aussi de divorce, de pénal, etc. ?

3. Regardez les jugements qu'il publie

- Sont-ils TOUS en dommage corporel ?
- Quelle est la date du jugement le plus ancien ? (Plus c'est ancien, mieux c'est)

4. Posez LA question essentielle :

"Quel pourcentage EXACT de votre activité représente le dommage corporel ?"

Si la réponse n'est pas "100%", passez au suivant.

CE QUE NOUS FAISONS

Depuis + de 20 ans, chez Benezra avocats, nous ne faisons QUE du dommage corporel lié aux accidents de la route. Pas de divorce. Pas d'immobilier. Pas de droit du travail. QUE du dommage corporel grave. Rien d'autre. + de 10 000 cas traités en 20 ans.

Des centaines de traumatismes crâniens, paraplégies, tétraplégies, amputations.

Nous connaissons par cœur :

- Les 28 postes de préjudice + préjudices jurisprudentiels
- Les dernières jurisprudences (nous les étudions chaque semaine)
- Les subtilités médicales de chaque pathologie
- Les tactiques des assureurs
- Les pièges des expertises

Cette expertise, vous ne pouvez PAS l'avoir avec un généraliste.

 ACTION IMMÉDIATE

Vous avez déjà choisi un avocat ?
Vérifiez MAINTENANT s'il est vraiment
spécialisé.

Vous n'avez pas encore choisi ? Éliminez
d'office tous les généralistes de votre
liste.

Contactez-nous pour un second avis
gratuit : 0145240040 / info@benezra.fr

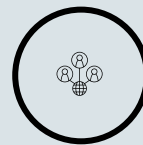


CHAPITRE 2 - ERREUR N°2 : CHOISIR UN AVOCAT QUI DÉFEND AUSSI LES ASSURANCES

(Vous perdez entre 200 000 € et 500 000 €)

La Scène :

Votre protection juridique vous appelle : "Bonjour Madame Durand, nous avons un excellent avocat à vous recommander pour votre dossier. Maître X. Il connaît très bien les assurances, ça sera un atout."
 Vous êtes rassurée. Votre assurance vous aide. C'est normal, vous payez une protection juridique depuis 10 ans.
 Vous venez de tomber dans le piège à 400 000 €.



POURQUOI C'EST UNE CATASTROPHE ?

Question simple : Qui paie votre protection juridique ?

Réponse : Votre assureur.

Autre question : Qui va payer votre indemnisation ?

Réponse : L'assureur du responsable (ou votre assureur sans que vous en soyez informé - convention IRCA).

Dernière question : Pourquoi votre assureur vous recommanderait-il un avocat vraiment COMBATIF qui va lui coûter TRÈS cher ?

Réponse : ...

Vous comprenez le problème ?

Les avocats "partenaires" des assurances ont un conflit d'intérêt structurel.

Ils ne peuvent pas être VRAIMENT agressifs contre un système dont ils font partie.

Ils ne peuvent pas être VRAIMENT combattifs contre des assureurs qui leur apportent 40% de leur clientèle.

Ils négocient "raisonnablement". C'est-à-dire : mollement.

Résultat : Vous perdez entre 200 000 € et 500 000 €.



LE CONFLIT D'INTÉRÊT EN ACTION

Imaginez cette situation :

Votre avocat défend :

- Vous, paraplégique, contre l'assurance
 - ET aussi, dans un autre dossier, l'assurance contre une autre victime
- Croyez-vous qu'il va vraiment TOUT donner pour détruire l'assurance dans VOTRE dossier ?

Croyez-vous qu'il va utiliser toutes les armes juridiques disponibles ?

Croyez-vous qu'il va aller jusqu'au bout, jusqu'au procès si nécessaire ?

Non.

Parce qu'il a besoin de maintenir une "bonne relation" avec l'assurance pour les autres dossiers où il défend... cette même assurance.

C'est mathématique. Inévitable. Structurel.

CAS PRATIQUE :

Sophie, 35 ans. Tétraplégie C6 après un accident de moto.

Son avocat : recommandé par sa protection juridique DE L'ASSURANCE "AX".

Sur le site de l'avocat, dans la rubrique "nos clients" : assurance AX., assurance MA., assurance MM., assurance AL., assurance DI...

L'avocat a négocié pendant 3 ans.

Offre finale de l'assurance : 1 200 000 €.

L'avocat conseille à Sophie d'accepter. "C'est une bonne offre, vous savez."

Sophie a un doute. Elle nous contacte.

Ce que nous avons découvert :

1. La tierce personne avait été calculée sur 6h/jour au lieu de 12h/jour (pour une tétraplégie C6 !)
2. L'aménagement du domicile avait été sous-évalué de 40%
3. Le préjudice professionnel n'avait PAS été calculé sur toute la carrière
4. Le préjudice d'établissement n'avait PAS été retenu
5. Les besoins en équipements médicaux vie entière n'avaient PAS été chiffrés

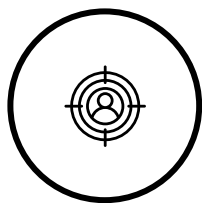
Nous avons saisi le tribunal.

Jugement final : 2 350 000 €.

Sophie a obtenu 1 150 000 € de PLUS que ce que son premier avocat lui conseillait d'accepter.

Quand nous lui avons demandé pourquoi son avocat avait accepté une offre aussi basse, elle a répondu :

"Il m'a dit que si on allait au tribunal, ça allait énerver l'assurance et qu'on risquait d'avoir moins. J'ai eu peur. J'ai failli signer."



LES 5 SIGNAUX D'ALERTE D'UN CONFLIT D'INTÉRÊT

Benezra Avocats

✗ SIGNAL N°1 : L'avocat est recommandé par votre protection juridique

Si votre assurance vous donne un nom, méfiez-vous IMMÉDIATEMENT.

Demandez-vous : "Pourquoi cette assurance me recommande CET avocat précisément ?"

Réponse probable : Parce qu'il ne cause pas trop de problèmes.

✗ SIGNAL N°2 : Sur son site, il liste des compagnies d'assurance parmi ses "clients"

Allez sur son site web.

Cherchez la page "Nos clients" ou "Nos références".

Vous voyez AX, AI, MA, MM, Gr, MA ?

FUYEZ. IMMÉDIATEMENT.

✗ SIGNAL N°3 : Quand vous lui demandez s'il défend des assurances, il répond "rarement" ou "ça m'arrive"

"Rarement", c'est déjà TROP.

Vous voulez un avocat qui n'a JAMAIS défendu une assurance. JAMAIS.

✗ SIGNAL N°4 : Il vous parle de "garder de bonnes relations avec l'assurance"

Si votre avocat vous dit :

"Il ne faut pas trop énerver l'assurance"

"Il faut rester raisonnable"

"Si on va au procès, l'assurance va se braquer"

Changez d'avocat. MAINTENANT.

Votre avocat ne doit PAS avoir peur d'énerver l'assurance.

Votre avocat doit être prêt à DÉTRUIRE l'assurance si nécessaire.

✗ SIGNAL N°5 : Il minimise vos séquelles pour "faciliter la négociation"

"Vous savez, un DFP à 60%, c'est déjà pas mal."

"On ne va pas demander la lune, sinon l'assurance ne négociera pas."

Ce n'est pas VOTRE avocat. C'est l'avocat de l'assurance.

LA RÈGLE D'OR :

Votre avocat doit avoir une règle absolue :

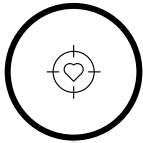
NE JAMAIS défendre les compagnies d'assurance. JAMAIS.

Ni pour "dépanner un confrère".

Ni "il y a longtemps".

Ni "rarement".

JAMAIS.



POURQUOI ?

Parce que défendre les assurances, même une fois tous les 5 ans, crée un conflit d'intérêt mental.

Vous commencez à :

- Comprendre leur logique
- Sympathiser avec leurs contraintes
- Adopter leurs réflexes
- Modérer vos demandes

Et vous cessez d'être un vrai défenseur des victimes.



CE QUE NOUS FAISONS :

Chez nous, c'est inscrit noir sur blanc dans les statuts du cabinet :

"Le cabinet Benezra Avocats ne défend JAMAIS les compagnies d'assurance."

Pas "rarement". Pas "seulement les victimes en priorité". JAMAIS.

En 20 ans :

1

- Zéro dossier pour une assurance
- Zéro "petit dossier de dépannage" pour un assureur
- Zéro exception

Nous défendons exclusivement les victimes.

Résultat :

- Les assureurs nous CRAIGNENT
 - Ils savent qu'on ira jusqu'au bout
 - Ils savent qu'on n'a rien à perdre (pas de "relation commerciale" à préserver)
 - Ils négocient plus sérieusement
- C'est exactement ce que vous voulez.

ACTION IMMÉDIATE :

Vous avez déjà un avocat ?

Posez-lui LA question : "Avez-vous DÉJÀ défendu des compagnies d'assurance ?"

Si la réponse n'est pas un "NON" catégorique : changez d'avocat.

Vous cherchez encore ?

Éliminez systématiquement TOUS les avocats qui ont ne serait-ce qu'UNE FOIS défendu un assureur.

Contactez-nous si vous recherchez un avocat indépendant :

[0145240040 / info@benezra.fr / <https://www.benezra-victimesdelaroute.fr>]

2



CHAPITRE 3 - ERREUR N°3 : CHOISIR UN AVOCAT SANS EXPÉRIENCE DES CAS GRAVES

(Vous perdez entre 150 000 € et 350 000 €)

La Scène :

Premier rendez-vous avec Maître Y.

Vous : "J'ai un traumatisme crânien grave avec troubles cognitifs majeurs. Vous avez l'habitude de ce type de dossiers ?"

Lui : "Oui oui, bien sûr. Je fais du dommage corporel depuis 10 ans."

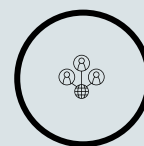
Vous êtes rassuré. 10 ans d'expérience, ça semble solide.

Sauf que vous ne posez pas LA question qui tue :

"Combien de traumatismes crâniens GRAVES avec troubles cognitifs avez-vous traité ces 5 dernières années ?"

Réponse (s'il était honnête) : "Euh... 2 ou 3. La plupart de mes dossiers ce sont des coups du lapin et des entorses."

Vous venez de confier un dossier à 1,5 million d'euros à quelqu'un qui n'a JAMAIS géré un cas comme le vôtre.



POURQUOI TOUS LES DOMMAGES CORPORELS NE SE VALENT PAS

Il y a "dommage corporel".

Et il y a "dommage corporel GRAVE".

CE N'EST PAS LA MÊME CHOSE.

Un coup du lapin :

- 3 mois d'ITT
- DFP 5%
- Indemnisation : 15 000 €
- Expertise médicale simple
- Négociation facile



Un traumatisme crânien grave :

- 2 ans de consolidation
 - DFP 50 à 80%
 - Indemnisation : 800 000 € à 2 millions
 - Expertise neuropsychologique ultra-technique
 - Besoin en tierce personne vie entière
 - Préjudices cognitifs invisibles mais dévastateurs
 - Négociation avec 3 médecins-experts minimum
 - Bataille juridique de 5 ans
- Un avocat qui traite 90% de "petits" dossiers n'a PAS l'expérience pour gérer VOTRE dossier.

CE QUI SE PASSE QUAND L'AVOCAT N'A PAS L'EXPÉRIENCE



1. Il sous-évalue le déficit

fonctionnel permanent

Vous avez un traumatisme crânien avec troubles cognitifs majeurs.

Un avocat expérimenté sait que :

→ Il faut **SYSTÉMATIQUEMENT** une expertise

neuropsychologique

→ Les troubles cognitifs justifient un DFP de 50% minimum

→ L'impossibilité de retour au travail doit être **DÉMONTRÉE** avec précision

Un avocat inexpérimenté va :

→ Accepter un DFP de 35% sans contester

→ Ne pas demander d'expertise neuropsychologique

→ Ne pas documenter l'impact professionnel

Différence : 200 000 € perdus.

2. Il oublie des préjudices entiers

Pour une paraplégie, il y a :

- Tierce personne vie entière
- Aménagement du domicile
- Véhicule adapté
- Frais de santé futurs
- Équipements médicaux vie entière
- Préjudice sexuel
- Préjudice d'établissement
- Perte de revenus vie entière

Un avocat inexpérimenté va oublier :

- Le véhicule adapté (80 000 €)
- Les frais de santé futurs (150 000 €)
- Le préjudice d'établissement (60 000 €)

Total oublié : 290 000 €.

3. Il accepte des offres trop basses par méconnaissance des barèmes

L'assurance propose 900 000 €.

Votre avocat vous dit : "C'est une bonne offre."

SAUF QUE :

Un avocat expérimenté sait que pour VOTRE cas précis (paraplégie T6, homme de 32 ans, cadre), la jurisprudence récente tourne autour de 1 800 000 € à 2 200 000 €.

L'offre de 900 000 € est une INSULTE.

Mais votre avocat ne le sait pas.

Vous signez. Vous perdez 1 000 000 €.

CAS RÉEL

Marc, 42 ans. Accident de moto. Paraplégie T8.

Son premier avocat : "spécialisé en dommage corporel" (selon son site web).

Évaluation du dossier : 1 500 000 €.

Marc sent que quelque chose cloche. Il nous contacte.

Ce que nous découvrons :

L'avocat avait calculé la tierce personne sur 4h/jour.

GROSSE ERREUR !

Pour une paraplégie T8, selon les besoins réels et la jurisprudence, c'est 7 à 8h/jour.

Calcul de l'avocat :

$4\text{h/jour} \times 365 \text{ jours} \times 40 \text{ ans} \times 15 \text{ €/heure capitalisé} = 650\,000 \text{ €}$

Calcul correct :

$8\text{h/jour} \times 365 \text{ jours} \times 40 \text{ ans} \times 15 \text{ €/heure capitalisé} = 1\,300\,000 \text{ €}$

Différence : 650 000 € perdus sur UN SEUL poste.

Nous avons repris le dossier.

Résultat final : 2 400 000 €.

Soit 900 000 € de plus que ce que le premier avocat avait évalué.

Marc nous a dit :

"Mon premier avocat était gentil. Mais il n'avait traité qu'une seule paraplégie avant moi. Il ne SAVAIT pas."

COMMENT VÉRIFIER LA VRAIE EXPÉRIENCE ?

✗ NE PAS SE FIER À : "Je fais du dommage corporel depuis X ans"

Ça ne veut RIEN dire.

Il peut faire du dommage corporel depuis 15 ans en traitant 95% de coups du lapin et 5% de cas graves.

✓ POSER LA QUESTION PRÉCISE :

"Combien de dossiers de [VOTRE pathologie exacte] avez-vous traité ces 5 dernières années ?"

Exemples :

- "Combien de traumatismes crâniens GRAVES avec troubles cognitifs ?"
- "Combien de paraplégies ?"
- "Combien de tétraplégies ?"
- "Combien d'amputations multiples ?"

Réponse attendue : AU MOINS 20 à 30 cas.

Si l'avocat répond "quelques-uns" ou "plusieurs" sans donner de chiffre précis : il n'a PAS l'expérience.

✓ DEMANDER DES EXEMPLES PRÉCIS

"Quel est le dernier dossier de traumatisme crânien grave que vous avez clôturé ?"

L'avocat doit pouvoir vous raconter :

- L'âge de la victime
- La nature exacte des séquelles
- Le montant obtenu
- Les difficultés rencontrées
- Comment il les a surmontées

Si l'avocat reste vague : il INVENTE.

✓ VÉRIFIER LES JUGEMENTS PUBLIÉS + COPIES DE CHÈQUES OBTENUS

Sur son site web, regardez les jugements qu'il publie.

Questions :

- Combien de jugements pour des cas GRAVES ?
- Quelle est la date du plus ancien jugement ? (Plus c'est vieux, mieux c'est — ça prouve l'ancienneté)
- Les montants sont-ils cohérents avec des dossiers graves ? (Si tous les jugements sont à 30 000 €, ce sont des petits dossiers)

CE QUE NOUS FAISONS :

En 20 ans, nous avons traité

PLUS DE 10.000 CAS :

- De nombreux traumatismes crâniens graves
- De nombreux cas de paraplégies et tétraplégies
- De nombreuses amputations
- De nombreux cas de poly-traumatismes

Nous connaissons par cœur :

- Les barèmes jurisprudentiels pour CHAQUE pathologie
- Les pièges des expertises pour CHAQUE type de séquelle
- Les besoins réels en tierce personne selon le niveau lésionnel exact
- Les préjudices spécifiques à chaque handicap
- Les tactiques des assureurs face aux cas graves

Cette expérience ne s'improvise pas.

Elle se construit dossier après dossier, expertise après expertise, jugement après jugement.

Sur 20 ans.

ACTION IMMÉDIATE :

Posez LA question à votre avocat :

"Combien de dossiers EXACTEMENT comme le mien avez-vous traité ces 5 ans ?"

S'il ne peut pas vous donner un chiffre précis supérieur à 20 : cherchez ailleurs.

Demandez-nous une évaluation gratuite de votre dossier :

[0145240040 / info@benezra.fr]





CHAPITRE 4 - ERREUR N°4 : VENIR À L'EXPERTISE SANS MÉDECIN- CONSEIL

(Vous perdez entre 100 000 € et 300 000 €)

La Scène : le jour de l'expertise

Cabinet du médecin-expert judiciaire. 14h00.

Vous entrez dans la salle d'attente. Vous êtes stressé. Vous avez mal dormi cette nuit.

Dans la salle, il y a déjà :

- Le médecin-expert (désigné par le juge)
- L'avocat de l'assurance (costume impeccable, mallette en cuir)
- Le médecin-conseil de l'assurance (avec une pile de dossiers médicaux)

Et vous.

Seul.

Votre avocat vous a dit : "Ne vous inquiétez pas, je serai là pour les aspects juridiques. Pour le médical, l'expert s'en occupe."

Vous venez de faire l'erreur à 200 000 €.

CE QUI VA SE PASSER DANS LES 3 PROCHAINES HEURES :

L'expertise dure environ 3 heures.

Pendant ces 3 heures, votre avenir financier se joue.

PHASE 1 : L'INTERROGATOIRE (30 minutes)

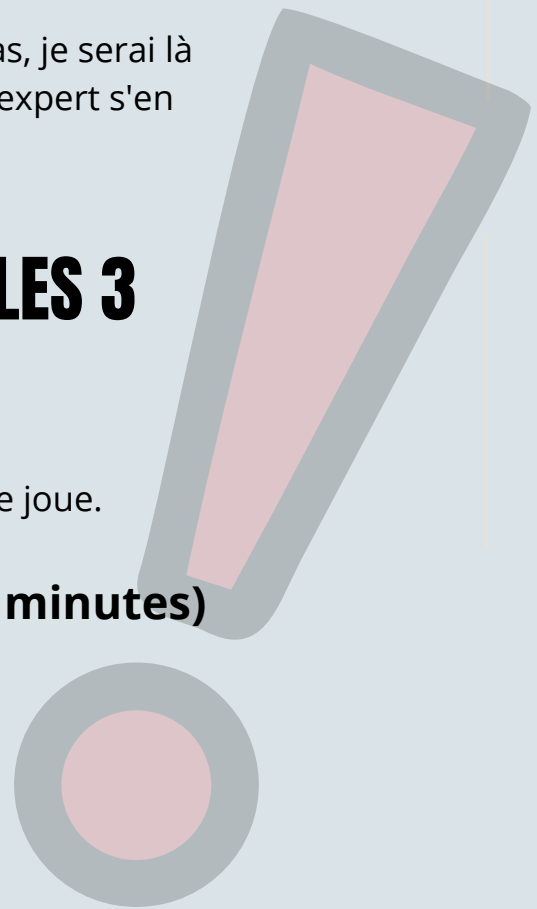
Le médecin-expert vous pose des questions :

- "Où avez-vous mal ?"
- "Quelles sont vos limitations ?"
- "Prenez-vous des traitements ?"

Vous répondez comme vous pouvez.

MAIS :

- Vous oubliez de mentionner vos troubles du sommeil
 - Vous oubliez de parler de votre fatigue chronique
 - Vous oubliez d'expliquer l'impact sur votre vie de couple
 - Vous minimisez vos douleurs (par pudeur, par habitude)
- Le médecin-conseil de l'assurance note tout ce que vous NE dites PAS.



PHASE 2 : L'EXAMEN PHYSIQUE (45 minutes)

Le médecin-expert vous examine.

Il teste vos amplitudes articulaires.

Il mesure votre force musculaire.

Il évalue votre mobilité.

Pendant ce temps, le médecin de l'assurance est dans la salle.

Il observe.

Il prend des notes.

Il va minimiser CHAQUE séquelle.

Exemple :

Vous faites un mouvement du bras avec difficulté.

→ Le médecin de l'assurance dit : "Vous voyez, il arrive quand même à lever le bras. La limitation n'est pas si importante."

→ Personne ne le contredit.

→ Dans le rapport : "Mobilité de l'épaule satisfaisante avec limitation modérée."

RÉSULTAT : Votre DFP perd 5 points. Vous perdez 60 000 €.

Et il n'y avait PERSONNE pour vous défendre pendant l'examen.

PHASE 3 : LA DISCUSSION MÉDICO-LÉGALE (1h30)

C'est LE moment le + important.

Les médecins et les avocats discutent de :

- Votre déficit fonctionnel permanent (DFP)
- Vos souffrances endurées
- Votre besoin en tierce personne
- Vos préjudices d'agrément, sexuel, etc.

Le médecin de l'assurance va MINIMISER tout.

"Le DFP devrait être de 15%, pas 25%."

"Les souffrances sont modérées, 3/7 maximum."

"La tierce personne ? 2h/jour suffisent."

Et personne ne le contredit.

Votre avocat est présent, mais il ne peut PAS intervenir sur les aspects médicaux.

Le médecin-expert note les positions de chacun.

Dans son rapport final, il va faire une "moyenne" entre :

→ Ce que dit le médecin de l'assurance (qui minimise tout)

→ Et rien (car personne ne vous défend médicalement)

RÉSULTAT : Votre indemnisation est amputée de 30 à 40%.

CAS RÉEL : LAURENT, 38 ANS, PARAPLÉGIE T10

Première expertise : Laurent vient seul avec son avocat (pas de médecin-conseil).

Pendant l'examen : Le médecin de l'assurance dit : "Pour une paraplégie T10, 4h de tierce personne par jour suffit largement. Il peut faire beaucoup de choses seul."

Personne ne le conteste.

Le médecin-expert note : "Tierce personne : 4h/jour."

Calcul :

$4h \times 365 \text{ jours} \times 40 \text{ ans} \times 15\text{€/h capitalisé} = 650\,000 \text{ €}$

Deux ans plus tard, Laurent nous contacte. Il a des doutes.

Nous organisons une contre-expertise avec NOTRE médecin-conseil spécialisé.

Pendant l'examen, NOTRE médecin interroge Laurent :

"Combien de temps vous faut-il pour vous habiller seul le matin ?"

Laurent : "1h30 environ."

"Pouvez-vous préparer vos repas debout ?"

Laurent : "Non, je dois tout faire assis et ça me prend 3 fois plus de temps."

"Qui fait les courses ? Le ménage ? La lessive ?"

Laurent : "Ma femme. Je ne peux pas."

"Pouvez-vous vous doucher seul en toute sécurité ?"

Laurent : "Je peux, mais ça me prend 45 minutes et je suis épuisé après."

NOTRE médecin-conseil compile tout.

Besoin RÉEL en tierce personne : 8h/jour.

Nouveau calcul :

$8h \times 365 \text{ jours} \times 40 \text{ ans} \times 15\text{€/h capitalisé} = 1\,300\,000 \text{ €}$

Différence : 650 000 €.

Laurent a pleuré en réalisant qu'il avait perdu 650 000 € sur UN SEUL poste parce qu'il n'avait pas de médecin-conseil à la première expertise.

POURQUOI VOUS AVEZ ABSOLUMENT BESOIN D'UN MÉDECIN-CONSEIL

RAISON N°1 : Vous ne savez pas QUOI dire

Vous n'êtes pas médecin.

Vous ne connaissez pas les "bons mots" pour décrire vos séquelles.

Vous ne savez pas quels préjudices mentionner.

Exemple :

✗ Vous dites : "J'ai mal au dos."

✓ Votre médecin-conseil dit : "Le patient présente des lombalgies chroniques post-traumatiques invalidantes avec impossibilité de maintien prolongé en position assise ou debout, nécessitant des antalgiques de palier 2 quotidiens, et entraînant des troubles du sommeil majeurs avec réveils nocturnes multiples."

Devinez quelle formulation va le plus peser dans le rapport

RAISON N°2 : Vous ne savez pas COMMENT montrer vos limitations

Pendant l'examen physique, vous avez deux réflexes naturels (mais catastrophiques) :

→ Vous vous FORCEZ pour montrer que vous allez mieux

→ Vous MINIMISEZ vos douleurs par pudeur

✗ GRAVE ERREUR.

Le médecin-expert note ce qu'il VOIT, pas ce que vous ressentez vraiment.

Si vous faites un mouvement sans grimacer, il note : "Mobilité satisfaisante."

✓ Votre médecin-conseil est là pour :

→ Vous rappeler de ne PAS vous forcer

→ Demander au médecin-expert de tester TOUTES les amplitudes

→ Faire constater vos vraies limitations

→ Expliquer pourquoi tel mouvement est douloureux

RAISON N°3 : Vous ne pouvez PAS contester le médecin de l'assurance

Pendant la discussion médico-légale, le médecin de l'assurance va dire :

"Le DFP devrait être de 12%."

"Les souffrances sont modérées."

"La tierce personne n'est pas nécessaire."

Vous ne pouvez PAS répondre. Vous n'avez pas les compétences.

Votre médecin-conseil, lui, va répondre :

"Le DFP doit être de 25% compte tenu des limitations fonctionnelles objectives que nous venons de constater."

"Les souffrances sont importantes, 5/7, comme l'attestent les troubles du sommeil persistants et le traitement antalgique permanent."

"La tierce personne est indispensable 8h/jour pour tous les actes de la vie quotidienne que le patient ne peut plus accomplir seul en toute sécurité."

Le médecin-expert DOIT tenir compte de ces arguments.

Sans médecin-conseil, il n'y a QU'UNE version : celle de l'assurance.



LES 5 PRÉJUDICES QUE VOUS ALLEZ OUBLIER SANS MÉDECIN-CONSEIL

1. Les troubles du sommeil → 15 000 € à 30 000 €

Vous dormez mal depuis l'accident. Vous vous réveillez 5 fois par nuit. Vous prenez des somnifères. Mais vous n'y pensez pas pendant l'expertise.

Votre médecin-conseil, lui, pose LA question : "Comment dormez-vous ?"

Et il fait noter dans le rapport vos troubles du sommeil. ✓

2. Les troubles cognitifs (pour les traumatismes crâniens) → 50 000 € à 200 000 €

Vous avez des problèmes de mémoire. Vous avez du mal à vous concentrer.

Vous oubliez des mots. Mais vous ne savez pas que ça s'appelle "troubles cognitifs" et que ça doit être évalué par un neuropsychologue.

Votre médecin-conseil va EXIGER une expertise neuropsychologique complémentaire. ✓

3. Le préjudice sexuel → 30 000 € à 80 000 €

Vous n'osez PAS en parler. C'est trop intime. C'est gênant.

Votre médecin-conseil va aborder le sujet de manière professionnelle.

Et faire évaluer ce préjudice qui représente des dizaines de milliers d'euros. ✓

4. Le préjudice d'agrément → 20 000 € à 100 000 €

Vous ne pouvez plus faire de sport. Vous ne pouvez plus jardiner. Vous ne pouvez plus bricoler. Vous ne pouvez plus jouer avec vos enfants. Mais vous ne pensez pas à lister TOUS vos loisirs perdus.

Votre médecin-conseil va vous interroger méthodiquement :

"Qu'est-ce que vous faisiez avant l'accident comme activités ?"

Et il va TOUT lister dans le rapport. ✓

5. Les frais futurs → 50 000 € à 300 000 €

Vous aurez besoin de :

- Soins médicaux à vie
- Médicaments à vie
- Équipements médicaux à renouveler
- Aménagements du logement

Mais vous ne savez pas comment chiffrer tout ça.

Votre médecin-conseil va TOUT anticiper et TOUT chiffrer. ✓

COMBIEN COÛTE UN MÉDECIN-CONSEIL ?

Entre 800 € et 2 000 € selon la complexité du dossier.

Vous vous dites : "C'est cher."

Sauf que ce médecin-conseil va vous faire gagner entre 100 000 € et 300 000 €.

Donc en réalité, il vous COÛTE : -99 000 € à -298 000 €.

C'est l'investissement le plus RENTABLE de votre vie.

CE QUE NOUS FAISONS

Nous travaillons avec un réseau de plus de 300 médecins-conseils sur toute la France. Chaque médecin est sélectionné pour :

- Sa spécialité PRÉCISE (neurochirurgien pour les TC, médecin MPR pour les paralysies, etc.)
- Son INDÉPENDANCE totale vis-à-vis des assurances
- Sa CRÉDIBILITÉ auprès des tribunaux
- Son EXPÉRIENCE des expertises (minimum 10 ans)

Pour CHAQUE expertise, nous organisons :

1. UNE CONSULTATION PRÉ-EXPERTISE (1 semaine avant)

Le médecin-conseil vous rencontre AVANT l'expertise. Il vous interroge pendant 1h30 à 2h. Il analyse TOUS vos documents médicaux. Il identifie TOUS les préjudices à réclamer. Il vous prépare : quoi dire, comment le dire.

2. PRÉSENCE À L'EXPERTISE (le jour J)

Le médecin-conseil est à vos côtés pendant les 3 heures. Il assiste à TOUT l'examen physique. Il pose les questions complémentaires. Il conteste les minimisations du médecin de l'assurance. Il négocie le DFP, les souffrances, la tierce personne.

3. RÉDACTION DES DIRES (après le pré-rapport)

Le médecin-expert envoie son pré-rapport. Notre médecin-conseil le décortique. Il identifie les sous-évaluations. Il rédige des observations médicales détaillées (que nous transformons en préjudices).

Le médecin-expert DOIT répondre à ces observations.

RÉSULTAT : Nous obtenons en moyenne 35% d'indemnisation EN PLUS que les dossiers sans médecin-conseil.

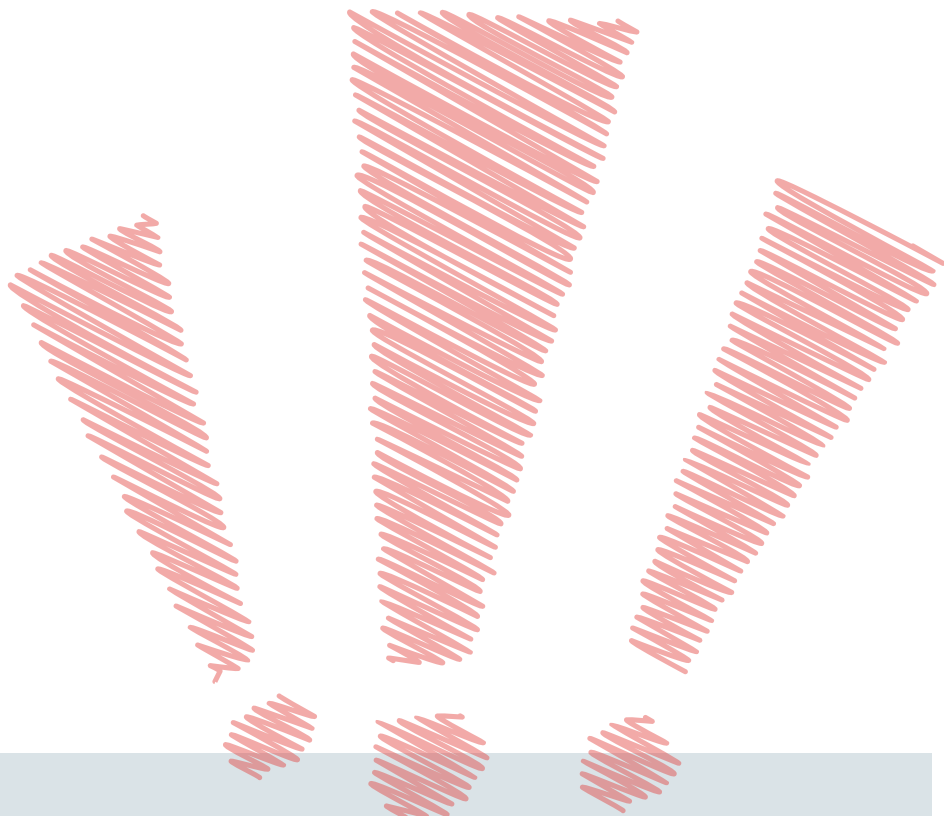
ACTION IMMÉDIATE

Vous avez une expertise prévue ?
Ne venez JAMAIS sans médecin-conseil.

Vous avez déjà fait une expertise
sans médecin-conseil ?

Il est peut-être encore temps de
demander une contre-expertise
ou un complément d'expertise.
Contactez-nous pour organiser
votre médecin-conseil :

0145240040 / info@benezra.fr



CHAPITRE 5 - ERREUR N°5 : ACCEPTER UNE ÉVALUATION BÂCLÉE DE VOS PRÉJUDICES

(Vous perdez entre 100 000 € et 400 000 €)

La Scène :

Votre avocat vous reçoit en rendez-vous.

Vous : "Alors, combien je vais toucher ?"

Lui : "Écoutez, votre dossier vaut entre 400 000 et 800 000 €. Ça dépendra de la négociation."

Vous : "Comment vous arrivez à ce chiffre ?"

Lui : "C'est une estimation basée sur mon expérience."

Vous venez de faire l'erreur à 300 000 €.

LE PROBLÈME DE "L'ESTIMATION AU DOIGT MOUILLÉ"

Évaluer un dommage corporel grave, ce n'est PAS de la divination.

Ce n'est PAS une "estimation". Ce n'est PAS "basé sur l'expérience".

C'EST UN CALCUL PRÉCIS. POSTE PAR POSTE. SUR 40 À 80 PAGES.

Les 28 postes de préjudice (nomenclature Dintilhac) doivent être évalués UN PAR UN + ceux issus de la jurisprudence:

PRÉJUDICES AVANT CONSOLIDATION (pendant la phase de soins) :

1. Dépenses de santé actuelles
2. Frais divers
3. Pertes de gains professionnels actuels
4. Incidence professionnelle temporaire
5. Déficit fonctionnel temporaire
6. Souffrances endurées
7. Préjudice esthétique temporaire

PRÉJUDICES APRÈS CONSOLIDATION (séquelles permanentes) :

8. Dépenses de santé futures
9. Frais de logement adapté
10. Frais de véhicule adapté
11. Assistance par tierce personne
12. Pertes de gains professionnels futurs
13. Incidence professionnelle permanente
14. Déficit fonctionnel permanent (DFP)
15. Préjudice d'agrément
16. Préjudice esthétique permanent
17. Préjudice sexuel
18. Préjudice d'établissement
19. Préjudice scolaire / universitaire
20. (+ 8 autres postes pour les proches en cas de décès)

CHAQUE poste nécessite :

- Des références jurisprudentielles PRÉCISES (des décisions de justice similaires)
- Des barèmes ACTUALISÉS
- Des calculs COMPLEXES (actuariels pour la tierce personne, par exemple)
- Une documentation médicale EXHAUSTIVE

Un avocat qui vous donne un chiffre après 30 minutes de consultation ne PEUT PAS avoir fait ce travail. Il improvise. Il estime. Il devine.

Et VOUS, vous perdez entre 100 000 € et 400 000 €.



CAS PRATIQUE :

Son premier avocat (recommandé par sa protection juridique) :

Après 1 mois de réflexion, évaluation du dossier :

"Votre dossier vaut environ 1,5 million d'euros."

Sophie demande : "Comment vous arrivez à ce chiffre ?"

Avocat : "J'ai traité des cas similaires, je connais les barèmes."

Sophie a un doute. Elle nous contacte.

Nous avons passé 6 SEMAINES à évaluer son dossier.

Voici ce que nous avons fait :

SEMAINE 1 : Collecte exhaustive de documents

→ Tous les comptes-rendus d'hospitalisation

→ Tous les certificats médicaux

→ Tous les examens complémentaires

→ Toutes les ordonnances

→ Tous les justificatifs de frais

→ Tous les bulletins de salaire (avant accident)

→ Tous les justificatifs professionnels

SEMAINE 2 : Analyse médicale approfondie

Nous avons décrypté LIGNE PAR LIGNE les expertises médicales avec notre médecin-conseil neurochirurgien.

Nous avons identifié :

→ Les séquelles exactes (tétraplégie C6 complète)

→ Les besoins en soins futurs

→ Les complications possibles

→ L'espérance de vie réduite

1

2

SEMAINES 3-4 : Évaluation poste par poste

Nous avons évalué CHAQUE poste avec :

- Les dernières jurisprudences (2022-2023)
- Les barèmes d'indemnisation
- Les calculs actuariels

3

Exemple pour UN SEUL poste (tierce personne) :

Besoins identifiés :

- Lever / coucher : 2h
- Toilette / habillage : 2h
- Préparation repas : 1h30
- Aide aux repas : 1h
- Ménage / courses : 2h
- Surveillance nocturne : 1h30
- Accompagnement déplacements : 2h

4

TOTAL : 12h/jour

Calcul actuariel :

$12h \times 365 \text{ jours} \times 45 \text{ ans (espérance de vie)} \times 15\text{€/h}$
 $= 2\,956\,500 \text{ € brut}$

Capitalisé selon barème Gazette du Palais : 1 950 000 €

Et nous avons fait ça pour LES 28 POSTES.

SEMAINES 5-6 : Validation collégiale

Nous avons présenté le dossier en réunion d'équipe.

3 avocats + 2 médecins-conseils.

Nous avons vérifié qu'AUCUN poste n'avait été oublié.

5

RÉSULTAT FINAL : Assignation de 72 pages.

Évaluation totale : 3 100 000 €.

Soit 1 600 000 € DE PLUS que ce que le premier avocat avait estimé "au doigt mouillé".

Sophie a failli s'évanouir en lisant notre rapport.

"Mon premier avocat avait fait son estimation en 1 mois. Vous avez passé 6 semaines. La différence : 1,6 million d'euros."

6

LES 5 POSTES LES PLUS SOUVENT SOUS-ÉVALUÉS

1

1. LA TIERCE PERSONNE (erreur moyenne : 300 000 € à 800 000 €)

L'erreur classique : L'avocat demande "combien d'heures vous avez besoin par jour ?"

Vous répondez : "4-5 heures, je pense."

Il calcule sur 4h.

LE PROBLÈME : Vous sous-estimez TOUJOURS vos besoins réels.

La bonne méthode :

Lister TOUS les actes de la vie quotidienne :

- Lever du lit
- Toilette (avec transfert douche)
- Habillage
- Préparation petit-déjeuner
- Aide au repas
- Ménage
- Courses
- Préparation déjeuner
- Préparation dîner
- Lessive
- Repassage
- Accompagnement sorties
- Surveillance nocturne
- Soins d'hygiène

Chiffrer le temps RÉEL pour CHAQUE acte.

Résultat : souvent 8 à 12h/jour, pas 4h.

Écart financier : 400 000 € à 800 000 €.

2. LA PERTE DE REVENUS FUTURS (erreur moyenne : 150 000 € à 500 000 €)

L'erreur classique :

Calculer sur la base du salaire actuel jusqu'à la retraite.

LE PROBLÈME :

Ça ne prend PAS en compte :

- Les augmentations de salaire futures
- Les primes
- Les promotions probables
- L'inflation
- Les cotisations retraite perdues

La bonne méthode :

Projection économique sur toute la carrière avec :

- Taux d'augmentation moyen de votre secteur
- Évolution de carrière probable
- Capitalisation actuarielle

Exemple :

Calcul basique de l'avocat incompetent :

Salaire actuel : 3 000 €/mois

× 12 mois

× 30 ans (jusqu'à retraite)

= 1 080 000 €

Calcul correct avec projection :

Salaire actuel : 3 000 €

Évolution probable : 3% par an

Promotions prévisibles

Capitalisation actuarielle

= 1 850 000 €

Différence : 770 000

2

3. LE DÉFICIT FONCTIONNEL PERMANENT (DFP) (erreur : 5 à 15 points)

L'erreur classique :

Accepter le taux proposé par le médecin-expert de l'assurance sans le contester.

LE PROBLÈME : Le médecin de l'assurance MINIMISE TOUJOURS.

1 point de DFP = 10 000 € à 15 000 € selon votre âge.

Si votre DFP devrait être 60% et qu'on vous donne 50% :

→ Vous perdez 10 points

→ Soit 100 000 € à 150 000 €

La bonne méthode :

Comparer avec la jurisprudence RÉCENTE pour DES CAS IDENTIQUES.

Exemple (paraplégie T8) :

→ CA Paris 2021 : DFP 70%

→ CA Lyon 2022 : DFP 68%

→ CA Versailles 2022 : DFP 72%

Moyenne jurisprudentielle : 70%.

Si le médecin-expert propose 60% : CONTESTATION avec références jurisprudentielles

4. LE PRÉJUDICE D'AGRÉMENT (erreur moyenne : 30 000 € à 80 000 €)

4

L'erreur classique :

Ne lister que les "gros" loisirs (sport, voyages).

LE PROBLÈME : Il faut lister TOUS les plaisirs de la vie perdus :

- Jardiner
- Bricoler
- Cuisiner
- Jouer avec vos enfants
- Faire du vélo
- Aller au cinéma (si problème de mobilité)
- Sortir au restaurant (si troubles digestifs)
- Faire l'amour normalement
- Conduire
- Voyager
- Faire des randonnées
- Aller à la plage
- Faire du shopping

TOUT ce qui vous procurait du plaisir et que vous ne pouvez plus faire.

Plus la liste est longue, plus l'indemnisation est élevée.

5. LES FRAIS FUTURS (erreur moyenne : 50 000 € à 200 000 €)

L'erreur classique :
Oublier la moitié des frais futurs.

LE PROBLÈME : Il faut TOUT anticiper sur 30, 40, 50 ans :

- Soins médicaux à vie (kiné, psy, etc.)
- Médicaments à vie
- Équipements médicaux (fauteuil à renouveler tous les 5 ans, matelas anti-escarres, lit médicalisé, etc.)
- Aménagements du logement (salle de bain, cuisine, rampes, élévateur, etc.)
- Véhicule adapté (à renouveler tous les 7-8 ans)
- Frais d'entretien supplémentaires
- Frais d'assistance administrative

Chaque poste doit être CHIFFRÉ PRÉCISÉMENT.

CE QUE NOUS FAISONS : NOTRE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION EN 5 ÉTAPES

ÉTAPE 1 : COLLECTE EXHAUSTIVE (1-2 semaines)

Nous rassemblons TOUS les documents :

- Médicaux
- Professionnels
- Financiers
- Administratifs



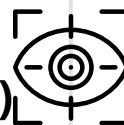
ÉTAPE 2 : ANALYSE MÉDICALE APPROFONDIE (1 semaine)

Nous décryptons LIGNE PAR LIGNE les expertises médicales avec nos médecins-conseils.

ÉTAPE 3 : ÉVALUATION POSTE PAR POSTE (2-3 semaines)

Nous évaluons LES 28 POSTES avec :

- Références jurisprudentielles des 24 derniers mois
- Barèmes actualisés
- Calculs actuariels



ÉTAPE 4 : CALCULS ACTUARIELS (1 semaine)

Pour tous les postes nécessitant une projection (tierce personne, pertes de revenus), nous faisons des calculs actuariels professionnels.

ÉTAPE 5 : VALIDATION COLLÉGIALE (1 semaine)

Nous présentons chaque dossier lourd en équipe :

- 2-3 avocats
- 1-2 médecins-conseils

Objectif : vérifier qu'AUCUN poste n'a été oublié.

RÉSULTAT : Une assignation de 50 à 80 pages.

Cette assignation fait TREMBLER les assurances.

Parce qu'elle consacre VOS PRÉJUDICES RÉELS.



ACTION IMMÉDIATE

Votre avocat vous a donné une "estimation" sans rapport détaillé ?

EXIGEZ un rapport d'évaluation écrit, poste par poste, avec références jurisprudentielles. S'il ne peut pas vous le fournir : changez d'avocat.

Demandez-nous une évaluation gratuite de votre dossier :
0145240040 / info@benezra.fr



CHAPITRE 6 - ERREUR N°6 : NE PAS SAVOIR QUAND NÉGOCIER ET QUAND PLAIDER

(Vous perdez entre 50 000 € et 200 000 €)

La Scène : 18 mois après votre accident

Vous recevez un appel de votre avocat.

Lui : "Bonne nouvelle ! L'assurance propose 850 000 €. C'est une excellente offre. Je vous conseille d'accepter."

Vous : "Mais... vous aviez évalué mon dossier à 1 200 000 € ?"

Lui : "Oui, mais si on refuse et qu'on va au tribunal, ça va prendre 3-4 ans de plus. Et on n'est pas sûr d'obtenir plus. Mieux vaut accepter maintenant et tourner la page."

Vous hésitez. Vous avez peur. Vous êtes fatigué de cette bataille.

Vous acceptez.

6 mois plus tard, vous découvrez qu'une victime avec un dossier identique a obtenu 1 350 000 € devant le tribunal.

Vous avez perdu 500 000 €.

LE PROBLÈME DES AVOCATS "NÉGOCIATEURS" OU "PROCÉDURIERS"

Il existe deux types d'avocats incompetents :

TYPE 1 : L'avocat "négociateur" qui refuse d'aller au tribunal

Il a PEUR du contentieux.

Il ne sait PAS plaider.

Il préfère négocier (même mal) plutôt que d'affronter un juge.

Résultat : Il accepte des offres trop basses.

TYPE 2 : L'avocat "procédurier" qui veut TOUJOURS aller au tribunal

Il refuse TOUTE négociation.

Il veut plaider même quand ce n'est pas nécessaire.

Résultat : Vous perdez 3-4 ans supplémentaires pour gagner 5% de plus.

✗ LES DEUX SONT DANGEREUX.

LA VÉRITÉ : IL FAUT SAVOIR FAIRE LES DEUX

Un bon avocat doit :

- ✓ **MAÎTRISER la négociation** (pour obtenir le maximum à l'amiable)
- ✓ **ET MAÎTRISER le contentieux** (pour aller au tribunal si nécessaire)
- ✓ **ET SURTOUT savoir QUAND utiliser l'une ou l'autre stratégie**

CE N'EST PAS une question de principe.

C'EST une question de STRATÉGIE adaptée à VOTRE dossier.

QUAND FAUT-IL NÉGOCIER ?

SITUATION 1 : L'offre atteint 90-95% de votre évaluation

Votre évaluation : 1 200 000 €

Offre de l'assurance après négociation : 1 140 000 €

→ Il faut accepter .

POURQUOI ?

Aller au tribunal pour 60 000 € de plus (5%), c'est :

→ 3-4 ans de procédure supplémentaires

→ Un risque (le juge peut donner moins que 1 140 000 €)

→ Des frais de justice

→ Du stress

Pour 5% d'écart, ce n'est PAS rentable pour la victime qui peut placer les fonds récupérés et obtiendra alors 4% de rendement (reste 1%).

SITUATION 2 : Vous avez un besoin urgent de liquidités

Vous avez besoin d'argent MAINTENANT pour :

→ Aménager votre logement

→ Acheter un véhicule adapté

→ Financer votre aide humaine

L'assurance propose 1 000 000 € cash.

Votre évaluation est 1 150 000 €.

→ Il PEUT être judicieux d'accepter.

POURQUOI ?

Les 1 000 000 € maintenant valent plus que 1 150 000 € dans 4 ans.

Parce que vous pouvez :

→ Vous équiper immédiatement

→ Améliorer votre qualité de vie tout de suite

→ Placer l'argent et le faire fructifier

SITUATION 3 : L'assurance est "raisonnable"

Certaines assurances (rares) négocient honnêtement.

Si après une négociation serrée, l'assurance monte son offre de manière cohérente et arrive proche de votre évaluation : vous pouvez accepter.

QUAND FAUT-IL ALLER AU TRIBUNAL ?

SITUATION 1 : L'écart dépasse 20-30%

Votre évaluation : 1 500 000 €

Offre de l'assurance : 900 000 €

✗ → TRIBUNAL. Sans hésitation.

POURQUOI ?

600 000 € d'écart (40%), ça VAUT le coup d'attendre 3-4 ans.

SITUATION 2 : L'assurance refuse de négocier sérieusement

L'assurance :

→ Fait des offres ridicules

→ Ne bouge pas malgré vos arguments

→ Joue la montre pour vous fatiguer

→ Refuse d'évaluer certains préjudices

✗ → TRIBUNAL.

POURQUOI ?

Une assurance qui ne négocie pas sérieusement ne cédera que devant un juge.

SITUATION 3 : Des questions juridiques complexes nécessitent une décision de justice

Exemples :

→ Contestation de responsabilité

→ Litige sur la consolidation

→ Désaccord sur le lien de causalité entre l'accident et certaines séquelles

✗ → TRIBUNAL.

POURQUOI ?

Seul un juge peut trancher ces questions juridiques.

CAS RÉEL : THOMAS, 45 ANS, TRAUMATISME CRÂNIEN

Notre évaluation : 1 700 000 €

Première offre de l'assurance : 800 000 €

Nous négocions fermement pendant 6 mois.

Nous envoyons :

- Notre rapport d'évaluation de 68 pages
- Toutes les contre-expertises médicales
- Toutes les références jurisprudentielles

Deuxième offre : 1 000 000 €

Nous refusons. Nous continuons la négociation.

Troisième offre : 1 200 000 €

Nous refusons encore.

L'assurance nous dit : "C'est notre dernier mot."

Nous analysons la situation :

- Écart : 500 000 € (29%)
- L'assurance ne bougera plus
- Thomas a besoin d'argent rapidement pour s'équiper

DÉCISION : Nous saisissons le tribunal.

3 ans plus tard, jugement : 1 850 000 €.

Soit 650 000 € de PLUS que la dernière offre de l'assurance.

Thomas nous a dit : "Vous m'avez conseillé d'attendre. C'était dur.

Mais vous aviez raison. 650 000 €, ça vaut 3 ans d'attente."

CAS RÉEL : MARIE, 52 ANS, PARAPLEGIE

Notre évaluation : 1 900 000 €

Première offre de l'assurance : 1 200 000 €

Nous négocions pendant 8 mois.

Deuxième offre : 1 500 000 €

Troisième offre : 1 650 000 €

Quatrième offre : 1 750 000 €

Cinquième offre (après contre-expertise) : 1 820 000 €

Nous analysons :

→ Écart résiduel : 80 000 € (4%)

→ L'assurance a fait de GROS efforts

→ Marie a besoin d'argent maintenant pour aménager sa maison

→ Un procès va prendre 3-4 ans

DÉCISION : Nous conseillons d'accepter 1 820 000 €.

POURQUOI ?

→ Pour 80 000 € de différence (4%), ce n'est PAS rentable d'attendre 4 ans

→ Marie peut aménager sa maison immédiatement

→ Elle peut placer les 1 820 000 € et les faire fructifier

Marie nous a dit : "Au début, je voulais aller au tribunal par principe. Mais vous m'avez expliqué que ça ne valait pas le coup pour 4% d'écart. Vous aviez raison. J'ai pu aménager ma maison tout de suite. Ma vie a changé."

COMMENT DÉCIDER ?

Nous utilisons une grille de décision :

| **CRITÈRE** | **NÉGOCIER** | **PLAIDER** |

| ----- | ----- | ----- |

| Écart entre évaluation et offre | Moins de 10% | Plus de 20% |

| Comportement de l'assurance | Négociation sérieuse | Mauvaise
foi |

| Besoin de liquidités | Urgent | Peut attendre |

| État de santé | Fragile | Stable |

| Complexité juridique | Claire | Questions à trancher |

| Âge de la victime | Âgée (besoin immédiat) | Jeune (peut
attendre) |

Nous présentons TOUJOURS cette grille au client.

C'est le client qui décide. Mais nous le conseillons honnêtement.



CE QUE NOUS FAISONS

NOTRE STRATÉGIE : LA NEGOCIATION SOUS PRESSION MAXIMALE

PHASE 1 : Évaluation inattaquable

Nous évaluons votre dossier de manière
INATTAQUABLE (rapport de 60-80 pages).



PHASE 2 : Contre-expertises médicales

Nous organisons des contre-expertises avec nos
médecins-conseils.

PHASE 3 : Négociation agressive

Nous négocions FERMEMENT en mettant la pression :

→ "Voici notre évaluation de 1 700 000 €. Elle est
documentée. Inattaquable."

→ "Vous proposez 800 000 € ? C'est une insulte. Montez
à 1 500 000 € minimum ou nous saisissons le tribunal
demain."

L'assurance SAIT que :

- ✓ Notre évaluation est solide
- ✓ Nous pouvons médiatiser le dossier
- ✓ Nous sommes prêts à plaider
- ✓ Nous avons un taux de réussite élevé au contentieux
(80%)

RÉSULTAT : Nous obtenons des accords amiables à 90-
95% de notre évaluation dans 65% des dossiers.

PHASE 4 : Contentieux si nécessaire

Si l'assurance refuse de négocier sérieusement : nous
plaidons.

Nous plaidons régulièrement toutes les semaines.

Nous ne sommes PAS des négociateurs frileux.

Les assurances le savent.



ACTION IMMÉDIATE

Votre avocat vous conseille
d'accepter une offre ?

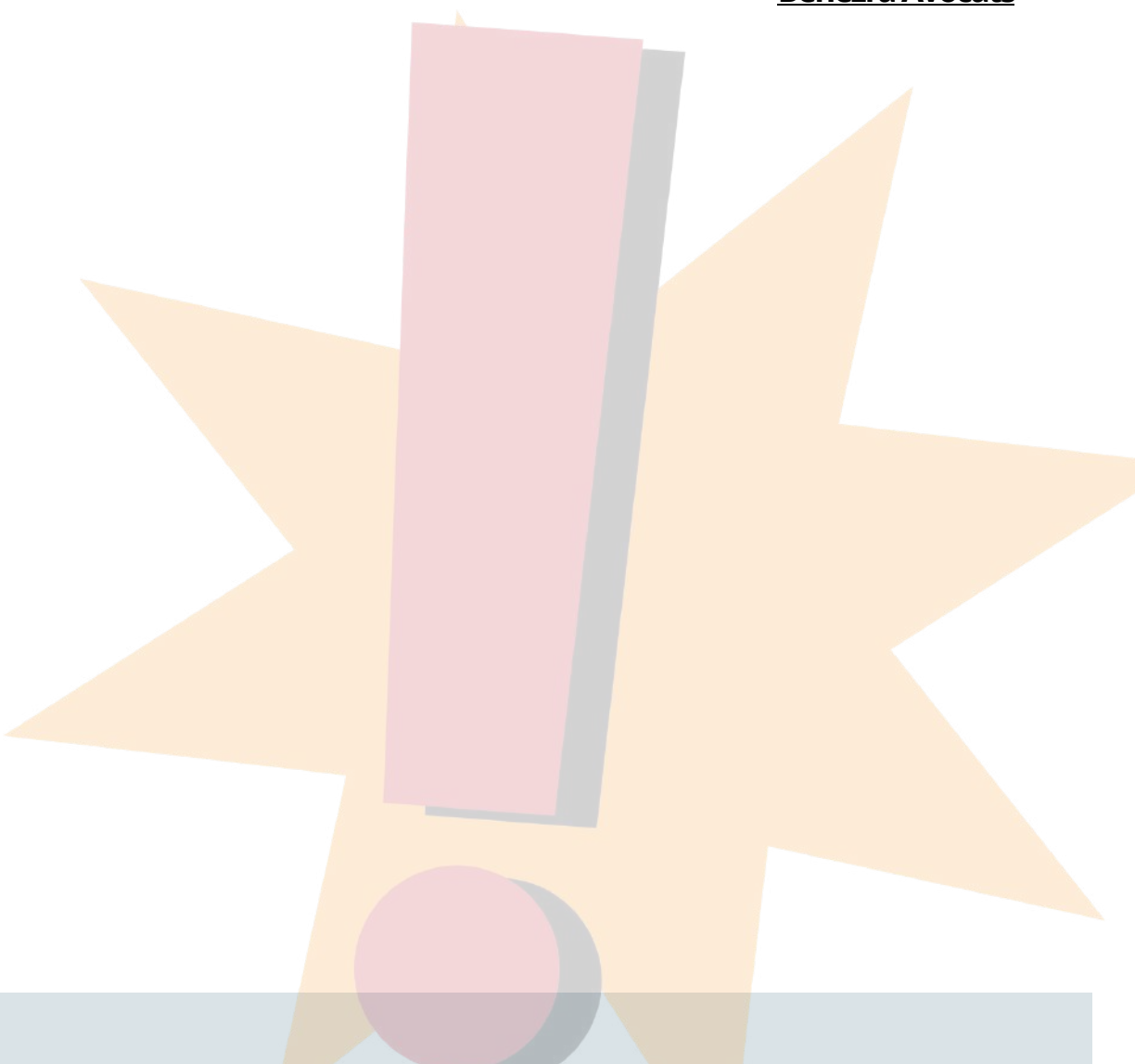
Posez-lui ces questions :

1. "Quel est l'écart en % entre votre évaluation et l'offre ?"
2. "Combien de fois avez-vous plaidé devant le tribunal ces 12 derniers mois ?"
3. "Quel est votre taux de réussite au contentieux ?"

Si les réponses ne sont pas claires :
demandez un second avis.

Demandez-nous une analyse de
l'offre de l'assurance :

0145240040 / info@benezra.fr



CHAPITRE 7 - ERREUR N°7 : ACCEPTER DES HONORAIRES OPAQUES OU EXCESSIFS

(Vous perdez entre 50 000 € et 300 000 €)

La Scène : signature de la convention d'honoraires

Votre avocat vous tend un document de 3 pages.

Lui : "Voici la convention d'honoraires. Mes honoraires sont de 20% du résultat final, plus un forfait de 5 000 € de frais de dossier, plus mes heures de travail à 300 €/heure si on va au contentieux."

Vous ne comprenez pas bien. Mais vous signez.

18 mois plus tard, vous obtenez 1 200 000 €.

Vous recevez la note d'honoraires de l'avocat : 380 000 €.

→ 20% de 1 200 000 € = 240 000 €

→ Forfait contentieux = 8 000 €

→ 440 heures de travail × 300 € = 132 000 €

****TOTAL : 380 000 €****

Vous venez de payer 31,6% de votre indemnisation à votre avocat.

Vous gardez 820 000 €.

LE PROBLÈME DES HONORAIRES OPAQUES

Certains avocats cumulent PLUSIEURS modes de rémunération :

→ Un pourcentage sur le résultat (15-30%)

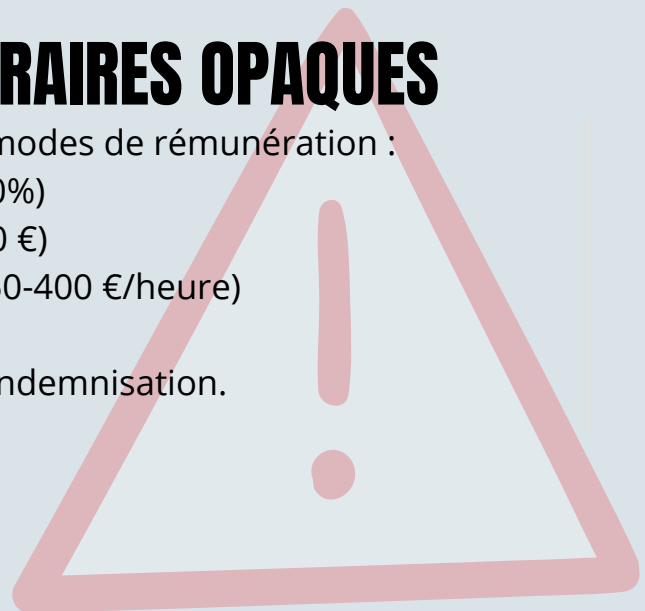
→ + Un forfait de départ (3 000 à 10 000 €)

→ + Des honoraires au temps passé (250-400 €/heure)

→ + Des "frais de dossier" non détaillés

Au final, vous payez 30 à 50% de votre indemnisation.

✗ CE N'EST PAS ACCEPTABLE



CAS RÉEL : JULIEN, 40 ANS, ACCIDENT DE MOTO

Julien nous contacte APRÈS avoir obtenu son indemnisation.

Il a obtenu 1 500 000 €.

Son avocat lui réclame 525 000 €.

DÉTAIL :

→ 25% du résultat = 375 000 €

→ Forfait contentieux = 12 000 €

→ 460 heures × 300 € = 138 000 €

TOTAL : 525 000 € ✗

Soit 35% de l'indemnisation.

Julien est effondré. Mais il a signé la convention d'honoraires. Il ne peut plus rien faire.

Il nous demande : "C'est normal de payer autant ?"

Notre réponse : "NON. Vous vous êtes fait avoir."

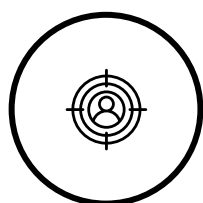
Ce que nous aurions facturé pour le même dossier :

→ 10% à 12% maximum selon la nature du dossier

→ Forfait contentieux = 1500 à 2500 € selon la nature du dossier

TOTAL : 155 000 € et 185.000 € ✓

Julien a payé beaucoup trop.



LES 5 PIÈGES À ÉVITER

PIÈGE N°1 : Le double ou triple cumul

❌ REFUSEZ les avocats qui cumulent :

- Pourcentage sur résultat
- + Honoraires au temps passé
- + Forfait de départ

C'est de la double ou triple facturation.

✅ ACCEPTEZ un système simple :

- Un fixe faible et un pourcentage faible (jamais plus de 15%)

PIÈGE N°2 : Le pourcentage excessif (plus de 15%)

Certains avocats prennent 20%, 25%, voire 30% du résultat.

❌ C'EST EXCESSIF.

✅ Un pourcentage raisonnable :

- 10-15% max

PIÈGE N°3 : Les "frais de dossier" non détaillés

L'avocat vous dit : "Il y aura des frais de dossier en plus."

Vous demandez : "C'est quoi exactement ?"

❌ Il répond : "Les frais de gestion"

✅ EXIGEZ une liste PRÉCISE et DÉTAILLÉE.

Sinon, l'avocat peut vous facturer n'importe quoi.

PIÈGE N°4 : Le forfait de départ excessif

Certains avocats demandent 5 000 à 15 000 € de forfait AVANT même de commencer.

❌ C'EST ABUSIF.

✅ Un forfait raisonnable :

- 4 000 € max
- Payable en plusieurs fois, ou sans avance c'est encore mieux

PIÈGE N°5 : L'absence de précision sur le calcul des honoraires

❌ L'avocat vous explique son système d'honoraires mais ne vous donne PAS de réponse précise lorsque vous lui demandez des précisions.

✅ EXIGEZ une réponse sur VOTRE dossier.

"Si mon dossier vaut 1 million, combien je vais vous payer exactement ?"

Si l'avocat refuse de vous donner un chiffre : fuyez.

CE QUE NOUS FAISONS : NOS HONORAIRES SONT SIMPLES ET TRANSPARENTS :

1. POUR LES DOSSIERS AMIABLES :

- Pourcentage assez faible
 - Forfait de départ assez faible
 - PAS d'honoraires au temps passé**
 - Les frais d'experts médicaux sont à votre charge mais nous obtenons une provision pour vous permettre de les avancer car nous obtenons leur remboursement à la fin dui dossier
 - Lessive
 - Repassage
 - Accompagnement sorties
 - Surveillance nocturne
 - Soins d'hygiène
- Chiffrer le temps RÉEL pour CHAQUE acte.

Résultat : souvent plus d'aide par tierce personne obtenue.
Écart financier assez significatif

2. POUR LES DOSSIERS CONTENTIEUX :

- Même pourcentage
- Même forfait

**NOUS RÉPONDONS À TOUTES VOS QUESTIONS EN LIEN AVEC LES
HONORAIRES AVANT QUE VOUS SIGNIEZ QUOI QUE CE SOIT.**

Vous savez EXACTEMENT ce que vous allez payer.
Aucune mauvaise surprise.

LES QUESTIONS À POSER :

Lors du premier rendez-vous, posez CES questions :

1. "Comment sont calculés vos honoraires exactement ?"

Réponse attendue : Explication CLAIRE et DÉTAILLÉE (pourcentage, forfait, etc.)

✗ Si l'avocat reste vague : fuyez.

2. "Y a-t-il un forfait de départ ? Si oui, de combien ?"

Réponse attendue :

→ Pas de forfait, OU

→ Forfait raisonnable (moins de 5 000 €) et expliqué

✗ Si forfait supérieur à 10 000 € : fuyez.

3. "Y a-t-il des honoraires au temps passé EN PLUS du pourcentage ?"

Réponse attendue : ****NON****

✗ Si OUI : fuyez. C'est de la double facturation.

4. "Quel sera le montant TOTAL de vos honoraires sur mon dossier ?"

Réponse attendue : Simulation chiffrée avec plusieurs hypothèses

✗ Si l'avocat refuse de donner une estimation : fuyez.

5. "Y a-t-il des frais annexes (experts, huissiers, etc.) ? Qui les paie ?"

Réponse attendue : Liste CLAIRE des frais possibles et qui les prend en charge

✗ Si l'avocat dit "il y aura des frais" sans préciser : fuyez.

6. "Puis-je voir un exemple de convention d'honoraires et de décompte final ?"

Réponse attendue : OUI, sans problème (documents anonymisés)

✗ Si l'avocat refuse : fuyez.

 ACTION IMMÉDIATE

Vous avez déjà signé une convention d'honoraires ?
Relisez-la MAINTENANT.

Si vous voyez :

→ Un cumul pourcentage + temps passé

→ Un pourcentage supérieur à 20%

→ Des "frais" non détaillés

Contactez-nous. Il est peut-être encore temps de changer d'avocat.

Demandez-nous une simulation gratuite de nos honoraires :

Demandez-nous une analyse de l'offre de l'assurance :

0145240040 / info@benezra.fr



CHAPITRE 8 - ERREUR N°8 : CHOISIR UN AVOCAT INJOIGNABLE

Vous perdez en qualité de vie et parfois en argent

La Scène : 6 mois après l'accident

Vous avez une question urgente sur votre dossier.

Vous appelez votre avocat. Vous laissez un message à l'assistante.

Vous envoyez un email.

3 semaines plus tard, toujours pas de réponse.

Vous commencez à paniquer.

Vous rappelez. Vous tombez à nouveau sur l'assistante :

"Maître est très occupé. Il vous rappellera dès qu'il peut."

2 semaines plus tard, il vous rappelle enfin.

Mais entre-temps, vous avez raté un rendez-vous médical important parce que vous ne saviez pas si vous deviez y aller.

Vous venez de comprendre que les 3-5 prochaines années vont être un calvaire.

LE PROBLÈME AVEC L'AVOCAT INJOIGNABLE

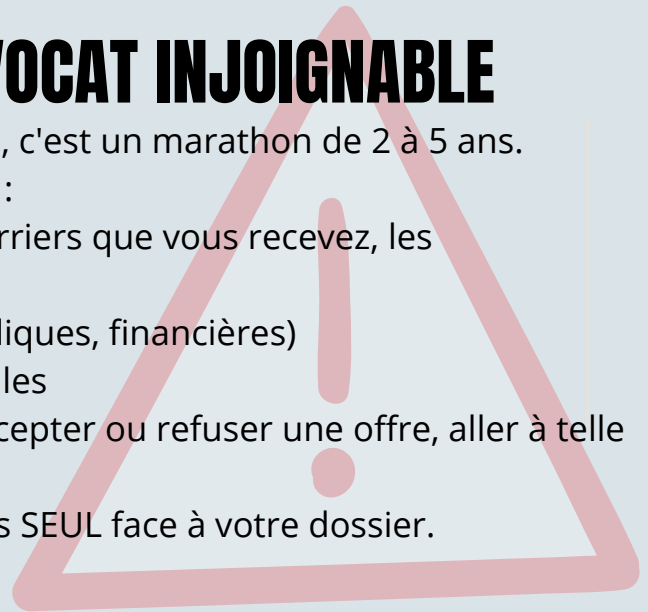
Un dossier de dommage corporel grave, c'est un marathon de 2 à 5 ans.

Pendant ce temps, vous avez besoin de :

- Comprendre ce qui se passe (les courriers que vous recevez, les convocations, les offres)
- Poser des questions (médicales, juridiques, financières)
- Être rassuré dans les moments difficiles
- Valider les décisions importantes (accepter ou refuser une offre, aller à telle expertise, etc.)

Si votre avocat est injoignable, vous êtes SEUL face à votre dossier.

Et ça, c'est INACCEPTABLE.



CAS RÉEL : NATHALIE, 48 ANS, TRAUMATISME CRÂNIEN

Nathalie nous contacte après 2 ans de calvaire avec son premier avocat.

Elle nous raconte :

"Mon avocat ne répondait JAMAIS au téléphone. Jamais."

"Mes emails ? Réponse en 2-3 semaines. Parfois 1 mois."

"Un jour, j'ai reçu une convocation pour une expertise dans 15 jours. J'ai paniqué. J'ai essayé de le joindre pendant 1 semaine, en laissant des messages à chaque fois. Pas de réponse."

"Je suis allée à l'expertise SANS PRÉPARATION. Sans savoir quoi dire. Sans médecin-conseil (l'avocat avait reçu également la même convocation)."

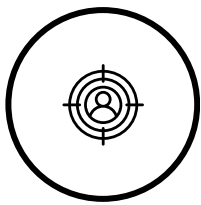
"L'expertise s'est mal passée. Le médecin-expert a sous-évalué mon DFP."

"Et mon avocat ? Il m'a rappelée 3 semaines APRÈS l'expertise en m'affirmant que sa présence était inutile."

"J'ai pleuré. Je me suis sentie abandonnée."

Nathalie a changé d'avocat. Nous avons repris le dossier.

Mais le mal était fait : l'expertise ratée ne pouvait plus être rejouée.



LES 5 CONSÉQUENCES D'UN AVOCAT INJOIGNABLE

1 : Vous ratez des étapes essentielles

- Vous recevez une convocation pour une expertise
- Vous ne savez pas si vous devez vous faire assister d'un médecin-conseil
- Vous ne savez pas comment vous préparer
- Vous n'arrivez pas à joindre votre avocat
- Vous y allez seul
- Vous perdez 100 000 € à 200 000 €

2 : Vous ne comprenez pas ce qui se passe

Les courriers sont incompréhensibles pour un non-juriste. Vous recevez :

- Des assignations
- Des conclusions
- Des rapports d'expertise
- Des offres d'assurance

Vous ne comprenez rien. Vous avez besoin qu'on vous EXPLIQUE.

Si votre avocat ne répond pas : vous êtes dans le noir total.

3 : Vous prenez de mauvaises décisions

L'assurance vous fait une offre directement (sans passer par l'avocat).

Vous ne savez pas si c'est une bonne offre.

Vous essayez de joindre votre avocat. Pas de réponse pendant 3 semaines.

Entre-temps, l'assurance vous met la pression : "L'offre expire dans 10 jours."

Vous paniquez. Vous acceptez.

3 mois plus tard, vous découvrez que l'offre était 40% trop basse.

4 : Vous êtes stressé en permanence

Ne pas savoir ce qui se passe dans votre dossier, c'est ANGOISSANT. Vous vous posez 1000 questions :

- "Où en est mon dossier ?"
- "Est-ce que mon avocat travaille dessus ?"
- "Est-ce normal que ça prenne autant de temps ?"
- "Ai-je raté quelque chose ?"

Ce stress vous détruit psychologiquement.

5 : Vous vous sentez abandonné

Après un accident grave, vous êtes VULNÉRABLE.

Vous avez besoin de sentir qu'on s'occupe de vous.

Qu'on vous défend. Qu'on est là pour vous.

Si votre avocat est injoignable, vous vous sentez seul. Abandonné.

Et ça, c'est INHUMAIN.

CE QU'UN BON AVOCAT DOIT VOUS GARANTIR

✓ Réponse sous 48-72h MAXIMUM (hors week-end)

Tout email ou message téléphonique doit recevoir une réponse dans les 2-3 jours ouvrés.

✓ Point d'avancement régulier

Tous les 2-3 mois MINIMUM, même s'il ne se passe rien.
Vous devez savoir où en est votre dossier.

✓ Disponibilité téléphonique raisonnable

Vous devez pouvoir joindre votre avocat en cas d'urgence.
Pas forcément immédiatement, mais à minima sur un rdv proche.

✓ Contact direct avec l'avocat (pas seulement l'assistante)

Pour les décisions importantes, vous devez parler à l'avocat, pas seulement à son assistante.

✓ Explications en français compréhensible

Pas de jargon juridique.
Pas de termes techniques non expliqués.
Vous devez COMPRENDRE ce qui se passe.

LES QUESTIONS À POSER :

1. "Comment puis-je vous joindre en cas de besoin ?"

Réponse attendue : Plusieurs moyens (téléphone, mail, plateforme client)

✗ Si l'avocat dit "c'est moi qui vous joindrai" : méfiez-vous.

2. "Quel est votre délai de réponse habituel ?"

Réponse attendue : 48-72h maximum

✗ Si l'avocat dit "Je fais mon possible" ou "Une semaine environ" : fuyez.

3. "À quelle fréquence me tiendrez-vous informé ?"

Réponse attendue : Tous les 2-3 mois minimum

✗ Si l'avocat dit "Dès que j'ai du temps" : fuyez.

4. "Qui va gérer mon dossier au quotidien ?"

Réponse attendue : L'avocat lui-même, assisté par un collaborateur

✗ Si l'avocat dit "Mon assistant" sans mention de lui-même : fuyez.

5. "Serais-je en contact direct avec vous ou avec un collaborateur ?"

Réponse attendue : Contact direct avec l'avocat pour les décisions importantes

✗ Si l'avocat dit "Vous traiterez avec mon assistant" : fuyez.

CE QUE NOUS FAISONS :

NOTRE ENGAGEMENT DE DISPONIBILITÉ :

- ✓ Réponse sous 48h/72H MAXIMUM à tout email ou message
- ✓ Ligne pour les urgences
- ✓ Point d'avancement tous les 2 mois par email, tous les 6 mois en rendez-vous
- ✓ Accompagnement à TOUTES les expertises médicales (nous y assistons physiquement)
- ✓ Explications en français SIMPLE (pas de jargon juridique)
- ✓ Contact direct avec un avocat (pas seulement avec un assistant)

NOUS N'ACCEPTONS PAS TOUS LES DOSSIERS.

Pourquoi ?

Pour garantir une VRAIE disponibilité à chaque client.

Si nous prenons TOUS les dossiers, nous ne pouvons PAS être disponibles.

Nous préférons sélectionner les dossiers et être VRAIMENT présents.
C'est un choix de qualité.

➔ **ACTION IMMÉDIATE**

Votre avocat actuel ne vous répond jamais ?

Testez-le MAINTENANT :

Envoyez-lui un email avec une question simple.

Comptez combien de jours il met à répondre.

Si c'est plus de 5 jours : changez d'avocat.

0145240040 / info@benezra.fr



CHAPITRE 9 - ERREUR N°9 : CHOISIR UN AVOCAT QUI NE PEUT PAS PROUVER SES RÉSULTATS

Vous prenez un énorme risque

La Scène : premier rendez-vous ou premier échange

Vous : "Quels résultats avez-vous obtenus récemment ?"

L'avocat : "Oh, j'ai obtenu d'excellents résultats pour mes clients. Des millions d'euros. Je suis très reconnu dans le domaine."

Vous : "Pouvez-vous me montrer des exemples ?"

L'avocat : "Écoutez, c'est confidentiel. Je ne peux pas divulguer les dossiers de mes clients."

Vous acceptez cette réponse.

✗ ERREUR !

LE PROBLÈME DES AVOCATS QUI NE MONTRENT AUCUNE PREUVE

N'importe quel avocat peut DIRE qu'il est excellent.

N'importe quel avocat peut PRÉTENDRE avoir obtenu des millions.

✗ MAIS SANS PREUVES, ÇA NE VAUT RIEN

CAS RÉEL : DAMIEN, 36 ANS

Damien nous contacte après avoir découvert que son avocat lui avait menti.

Sur le site de l'avocat :

"Expert en dommage corporel depuis 13 ans"

"Des millions d'euros obtenus pour nos clients"

"Meilleur avocat du dommage corporel"

Damien a choisi cet avocat sur la base de ces affirmations.

2 ans plus tard, le dossier de Damien avance mal.

Damien fait des recherches. Il découvre que :

→ L'avocat a prêté serment il y a 8 ans (pas 20 ans)

→ Il n'a plaidé que 3 dossiers de dommage corporel dans sa carrière

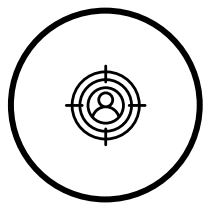
→ Aucun jugement publié sur son site (que des affirmations)

→ Aucune distinction professionnelle vérifiable

Le site web était du MARKETING MENSORGER.

Damien nous a contactés. Nous avons repris le dossier.

Mais 2 ans avaient été perdus.



COMMENT VÉRIFIER LES VRAIS RÉSULTATS

1 : Demandez à voir les jugements de l'avocat (ou les transactions)

→ Un bon avocat peut vous montrer des jugements anonymisés. Oui, même avec le secret professionnel.

✗ Si l'avocat refuse de vous montrer NE SERAIT-CE QU'UN jugement : fuyez.

→ Vérifiez les dates de jugement, leur nom nombre et les montants obtenus

✗ Un avocat peut vous montrer 1-2 jugements récents. Ce n'est PAS suffisant. Plus la date est ancienne, mieux c'est. Ça prouve l'EXPÉRIENCE.

→ Vérifiez les montants obtenus

✗ Si tous les jugements publiés sont à 20 000 €, 30 000 €, 50 000 € : Ce sont des "petits" dossiers.

Vous voulez un avocat qui a obtenu des jugements à 500 000 €, 1 million, 2 millions. Parce que VOTRE dossier est un gros dossier.

→ Le contrôle ultime qui reprend les 3 premiers critères : la copie des chèques avec le montant apparent + la date du chèque ✓

2 : Scrutez les avis clients

Allez sur Google ou Trustpilot (et non les sites qui vendent le contrôle sur les avis tels que gowork.fr). Lisez les avis (au minimum les comptes avec 100 avis) mais attention aux vrai / faux mauvais avis :

✗ "Excellent avocat ★★★★★" sans aucun détail laisse dubitatif.

✗ "A fuir ★" ou "commentaire négatif" d'un simple prospect, non client, n'a aussi aucune valeur

✗ les comptes avec une dizaine d'avis seulement, aucunement représentatif

✓ Des témoignages de CLIENTS avec CONTEXTE :

→ Type d'accident, nature des séquelles, montant obtenu, durée de la procédure, ce que l'avocat a fait concrètement

Lisez aussi les réponses de l'avocat à ces avis pour contrôler si déjà l'avocat porte de l'intérêt à ses clients, .

3 : Contrôlez les distinctions professionnelles

Certaines distinctions sont SÉRIEUSES :

✓ Classements du magazine Le Point (Meilleurs Avocats de France)

✓ Classements de Décideurs

✓ Prix décernés par des organismes professionnels reconnus

D'autres distinctions sont BIDONS :

✗ "Awards" payants où n'importe qui peut gagner

✗ Auto-proclamations ("Expert reconnu", "Leader du marché")

Vérifiez TOUJOURS la source de la distinction.

CE QUE NOUS FAISONS : NOS RÉSULTATS SONT PUBLICS ET VÉRIFIABLES :

1. JUGEMENTS PUBLIÉS + VIDÉOS DE CLIENTS SATISFAITS :

Sur notre site web (rubrique "Résultats"), nous publions :

- Des dizaines de jugements anonymisés + Vidéos témoignages
- Avec les dates (certains datent de 2005, 2010, 2015)
- Avec les montants (de 100 000 € à 2 millions+)
- Avec le contexte (type d'accident, séquelles)

Vous pouvez VOIR nos résultats concrets et de vrais témoignages.

2. COPIES DE CHÈQUES / INDEMNISATIONS

Nous publions régulièrement sur nos réseaux sociaux des copies de chèques obtenus pour nos clients, toujours anonymisés mais en provenance de la CARPA (caisse des avocats)

Pourquoi ? Parce qu'un chèque, c'est une PREUVE INCONTESTABLE. Ne soyez pas choqué qu'un avocat publie un chèque. Voyez-le comme un gage d'efficacité.

3. DISTINCTIONS VÉRIFIABLES

Nous avons été classés "Meilleur Cabinet d'Avocats" par le magazine "Le Point" à plusieurs reprises (2019, 2023, 2024, 2025).

Note maximale : 5 étoiles.

Dans 2 catégories :

- Droit du dommage corporel
- Droit des assurances

Ces classements sont PUBLICS et VÉRIFIABLES

4. INTERVENTIONS MÉDIATIQUES

Nous sommes sollicités régulièrement par les médias depuis plus de 20 ans :

- TF1, France 2, France 3, CNews, BFM TV, LCI, ...
- Le Figaro, Le Parisien, 20 Minutes, Le Point, ...
- Radios nationales : France Info, Europe 1 ...

Ces interventions sont DATÉES et ARCHIVÉES.

Vous pouvez vérifier notre ancienneté et notre expertise.

LES QUESTIONS À POSER

1. "Pouvez-vous me montrer des exemples de jugements obtenus ?"

Réponse attendue : OUI, avec documents anonymisés

✗ Si l'avocat refuse en invoquant "la confidentialité" : fuyez.

2. "Quel est le jugement le plus ANCIEN que vous avez obtenu en dommage corporel ?"

Réponse attendue : Date précise (idéalement 10+ ans, chez nous c'est + de 20 ans)

✗ Si l'avocat ne peut pas donner de date : fuyez.

3. "Avez-vous des témoignages de clients que je peux lire ou voir ?"

Réponse attendue : OUI, avec témoignages détaillés et vérifiables

✗ Si l'avocat n'a que des étoiles Google : méfiez-vous.

4. "Avez-vous reçu des distinctions professionnelles ?"

Réponse attendue : Distinctions par des organismes RECONNUS (Le Point, Décideurs, etc.)

✗ Si l'avocat parle de "prix" ou "awards" inconnus : méfiez-vous.

5. "Êtes-vous intervenu dans les médias ? Lesquels ?"

Réponse attendue : Liste précise avec dates et médias reconnus

✗ Si l'avocat dit "non" ou reste vague : il n'a probablement pas l'expertise qu'il prétend avoir.

NOUS RÉPONDONS À TOUTES VOS QUESTIONS EN LIEN AVEC LES HONORAIRES AVANT QUE VOUS SIGNIEZ QUOI QUE CE SOIT.

Vous savez EXACTEMENT ce que vous allez payer.

Aucune mauvaise surprise.

➔ **ACTION IMMÉDIATE**

Demandez à votre avocat actuel de vous montrer ses résultats.

S'il refuse ou reste vague : contactez-nous pour voir nos résultats concrets.

Consultez nos jugements et nos distinctions :

<https://www.benezra-victimesdelaroute.fr/avocat-dommages-corporels.html>

0145240040 / info@benezra.fr



CHAPITRE 10 - ERREUR N°10 : CHOISIR UN AVOCAT QUI NE MAÎTRISE PAS LES ENJEUX MÉDICAUX

Vous perdez entre 150 000 € et 500 000 €

La Scène : pendant l'expertise médicale

Le médecin-expert dit :

"Je retiens un Glasgow initial à 6, un score de Rancho à 4 lors de la sortie de coma, des troubles exécutifs persistants avec atteinte des fonctions supérieures, et une anosognosie partielle."

Votre avocat hoche la tête.

Mais il n'a AUCUNE idée de ce que ça veut dire.

Il ne sait pas si c'est grave ou pas.

Il ne sait pas si ça justifie un DFP élevé ou pas.

Il ne sait pas quels préjudices ça entraîne.

Le médecin de l'assurance minimise : "Les troubles sont modérés. Le retour au travail est envisageable avec adaptation."

Votre avocat ne conteste pas.

✗ Il ne PEUT pas contester. Il ne comprend pas.

Vous venez de perdre 200 000 €.

LE PROBLÈME DE L'AVOCATS QUI NE COMPREND PAS LE MÉDICAL

Un dommage corporel grave, c'est d'abord une histoire MÉDICALE.

Avant d'être un dossier juridique, c'est :

- Une pathologie
- Des séquelles
- Des traitements
- Un pronostic
- Des complications

✗ Si votre avocat ne COMPREND PAS le médical, il ne peut PAS vous défendre efficacement.

CAS RÉEL : MARC, 52 ANS, TRAUMATISME CRÂNIEN GRAVE

Marc avait un traumatisme crânien avec :

- *Glasgow initial à 5 (coma profond)*
- *Hématome sous-dural opéré en urgence*
- *Troubles cognitifs majeurs (mémoire, attention, fonctions exécutives)*
- *Troubles comportementaux (irritabilité, impulsivité)*
- *Anosognosie (non-conscience de ses troubles)*

Son premier avocat ne comprenait RIEN à tout ça. Pendant l'expertise, le médecin de l'assurance a dit :

"Le Glasgow à 5, c'était transitoire. Les troubles cognitifs sont compatibles avec une reprise du travail avec aménagements."

L'avocat n'a pas contesté. Pourquoi ? Parce qu'il ne savait pas que :

- Un Glasgow à 5 = coma TRÈS grave
- Les troubles cognitifs avec anosognosie = impossibilité de retour au travail
- Ces séquelles justifient un DFP de 60-80%, pas 40%

Résultat du rapport d'expertise :

- DFP retenu : 45%
- Pas de préjudice professionnel retenu (retour au travail jugé "possible")
- Préjudice cognitif minimisé

Évaluation finale du premier avocat : 650 000 €

Marc nous contacte. Il sent que quelque chose ne va pas. Nous analysons le rapport d'expertise.

SUITE :

Nous découvrons que :

1. Le DFP de 45% est RIDICULE pour ce type de TC
2. Les troubles cognitifs ont été largement SOUS-ÉVALUÉS
3. L'impossibilité de retour au travail n'a PAS été démontrée
4. Le préjudice professionnel n'a PAS été chiffré

Nous organisons une contre-expertise avec :

- Un neurochirurgien
- Un neuropsychologue
- Un psychiatre

Nos médecins établissent :

- Troubles cognitifs MAJEURS et PERMANENTS
- Impossibilité TOTALE de retour au travail (même aménagé)
- Besoin en aide humaine 4h/jour
- DFP devrait être 75%, pas 45%

Nous saisissons le tribunal.

Jugement final : 1 850 000 €

Soit 1 200 000 € DE PLUS que ce que le premier avocat avait évalué.

Marc nous a dit :

"Mon premier avocat était gentil. Mais il ne comprenait RIEN au médical. Il n'a pas su défendre mon dossier pendant l'expertise."



LES 5 ERREURS DE L'AVOCAT Benezra Avocats QUI NE MAÎTRISE PAS LE MÉDICAL

ERREUR 1 : Il accepte un DFP trop bas sans le contester

Exemple (paraplégie T10) : le médecin-expert propose un DFP de 55%. Votre avocat accepte. Sauf que, la jurisprudence pour une paraplégie T10 tourne autour de 65-75%.

✗ Différence : 10-20 points = 150 000 € à 300 000 €.

ERREUR 2 : Il ne documente pas les troubles cognitifs (pour les TC)

Les troubles cognitifs sont INVISIBLES. Ils ne se voient PAS sur une radio ou un scanner. Ils nécessitent une "expertise neuropsychologique" approfondie (tests sur plusieurs heures).

✗ Si votre avocat ne sait pas qu'il faut demander cette expertise : les troubles ne seront PAS évalués. Vous perdez 100.000€ à 300.000€.

ERREUR 3 : Il confond les niveaux lésionnels (pour les paralysies)

Une paraplégie T6 ≠ une paraplégie T10 / Une tétraplégie C5 ≠ une tétraplégie C7
Chaque niveau lésionnel a des besoins DIFFÉRENTS :

→ *Autonomie différente, besoin en tierce personne différent, capacités résiduelles différentes, DFP différent*

✗ Si votre avocat ne connaît PAS ces subtilités : il va sous-évaluer vos besoins. Vous perdez 200 000 € à 500 000 €.

ERREUR 4 : Il ne comprend pas les complications futures

Pour les paralysies, amputations, brûlures graves, il y a des complications à vie :

→ *Escarres, infections urinaires, spasticité, douleurs neuropathiques, problèmes respiratoires, problèmes cardiovasculaires*

Ces complications nécessitent des soins et traitements à vie.

✗ Si votre avocat ne les anticipe pas : elles ne seront pas chiffrées. Vous perdez 50 000 € à 200 000 €.

ERREUR 5 : Il ne sait pas contester le médecin de l'assurance

Pendant l'expertise, le médecin de l'assurance va MINIMISER vos séquelles. Il va dire : "*Les troubles sont modérés.*"; "*Le retour au travail est possible.*"; "*La tierce personne n'est pas nécessaire.*"

✗ Si votre avocat ne peut pas contester sur le plan MÉDICAL : ces affirmations vont rester dans le rapport. Et vous perdez.



CE QU'UN BON AVOCAT DOIT MAÎTRISER

- ✓ **Votre pathologie exacte (traumatisme crânien, paraplégie, etc.)**
- ✓ **Les séquelles typiques de votre pathologie**
- ✓ **Les échelles d'évaluation médicale (Glasgow, Rancho, ASIA, etc.)**
- ✓ **Les préjudices spécifiques à votre pathologie**
- ✓ **Les pièges des expertises pour votre type de séquelle**
- ✓ **Les besoins réels selon le niveau lésionnel exact (pour les paralysies)**
- ✓ **Les références jurisprudentielles pour votre pathologie**

Cette expertise ne s'improvise pas !

Elle se construit dossier après dossier, expertise après expertise, formation après formation.

CE QUE NOUS FAISONS :

En 20 ans et + de 10 000 cas traités , nous avons développé une expertise médicale approfondie.

1. FORMATION MÉDICALE CONTINUE

Nous participons régulièrement à :

- *Des colloques de médecine légale*
- *Des formations en réparation des dommages corporels*
- *Des séminaires en droit du dommage corporel*
- *Des congrès en "accidentologie"*

2. COLLABORATION ÉTROITE AVEC + DE 30 MÉDECINS-CONSEILS

Nous apprenons d'eux en permanence.

Chaque expertise est une occasion d'approfondir nos connaissances.

3. BIBLIOTHÈQUE MÉDICALE SPÉCIALISÉE

Nous avons les ouvrages de référence :

- *Traité de médecine légale*
- *L'évaluation du dommage corporel*
- *L'indemnisation du dommage corporel*
- *Revue médicales spécialisées*

4. DÉCRYPTAGE SYSTÉMATIQUE DES EXPERTISES

Chaque expertise médicale est analysée ligne par ligne avec un médecin-conseil de notre réseau.

Nous identifions :

- *Les incohérences*
- *Les sous-évaluations*
- *Les oublis*

RÉSULTAT : Nous parlons "médical" couramment. Les médecins de compagnies d'assurances ne peuvent pas nous raconter n'importe quoi.

LES QUESTIONS À POSER

1. "Connaissez-vous bien ma pathologie [traumatisme crânien / paraplégie / etc.] ?"

Réponse attendue : **OUI**, avec démonstration concrète de connaissance

✗ Si l'avocat dit "je vais me documenter" : il n'a pas l'expertise.

2. "Quels sont les pièges médicaux classiques dans mon type de dossier ?"

Réponse attendue : **Liste précise des pièges** (ex : sous-évaluation du préjudice cognitif, minimisation des besoins en tierce personne, etc.)

✗ Si l'avocat ne peut pas répondre précisément : fuyez.

3. "Comment analysez-vous les expertises médicales ?"

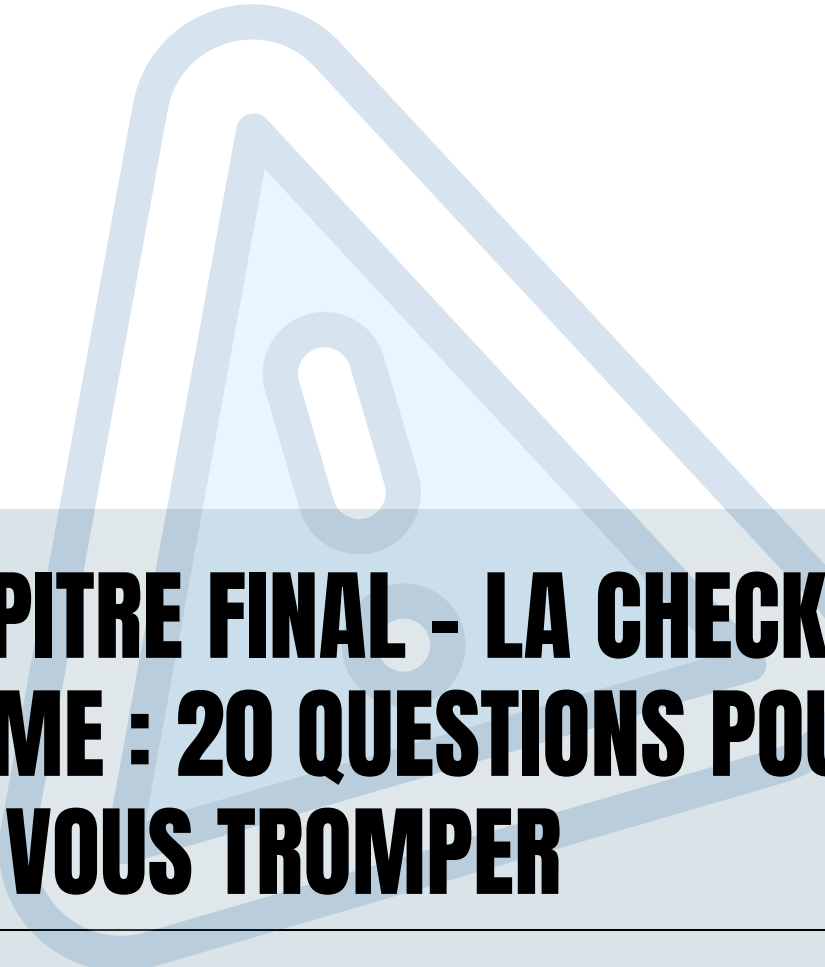
Réponse attendue : **Méthodologie précise** (relecture avec médecins-conseils, grille d'analyse, guide de l'expertise pour la victime, etc.)

✗ Si l'avocat dit "je les lis attentivement" : ce n'est pas suffisant.

4. "Travaillez-vous avec des médecins-conseils pour décrypter les aspects médicaux ?"

Réponse attendue : **OUI**, systématiquement pour tous les dossiers

✗ Si l'avocat dit "je me débrouille seul" : fuyez.



CHAPITRE FINAL - LA CHECKLIST ULTIME : 20 QUESTIONS POUR NE PAS VOUS TROMPER

Vous avez lu ce guide.
Vous connaissez maintenant les 10 erreurs fatales.
Mais comment CONCRÈTEMENT choisir le bon avocat ?
Voici la checklist EXACTE à utiliser lors de votre premier rendez-vous.

IMPRIMEZ CETTE CHECKLIST. POSEZ CES 20 QUESTIONS

QUESTION 1 : SPÉCIALISATION / COMPÉTENCE EXCLUSIVE

"Quel pourcentage de votre activité représente le dommage corporel ?"

✓ BONNE RÉPONSE : 100%

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Moins de 100% (généraliste déguisé)

SI LA RÉPONSE N'EST PAS 100%, ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 2 : INDÉPENDANCE (PARTIE 1) "Avez-vous déjà défendu des compagnies d'assurance, même ponctuellement ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Non, jamais

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Oui, même "rarement"

SI LA RÉPONSE N'EST PAS "NON, JAMAIS", ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 3 : INDÉPENDANCE (PARTIE 2) "Êtes-vous recommandé par des assurances protection juridique ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Non

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Oui

SI OUI, ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 4 : EXPÉRIENCE SPÉCIFIQUE "Combien de dossiers de [mon type de préjudice exact] avez-vous traité ces 5 dernières années ?"

✓ BONNE RÉPONSE : AU MOINS 50-60 cas avec chiffres précis

✗ MAUVAISE RÉPONSE : "Quelques-uns", "plusieurs", réponse vague

SI MOINS DE 50 CAS OU RÉPONSE VAGUE, ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 5 : RÉSULTATS RÉCENTS "Quel est le montant moyen des indemnisations que vous obtenez pour ce type de dossier ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Chiffres précis avec fourchette raisonnable

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Refus de répondre, montants irréalistes

QUESTION 6 : RÉSULTATS VÉRIFIABLES - "Pouvez-vous me montrer des exemples de jugements obtenus ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Oui, avec documents anonymisés

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Refus en invoquant "la confidentialité"

SI REFUS DE MONTRER NE SERAIT-CE QU'UN JUGEMENT, ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 7 : ANCIENNETÉ - Quel est le jugement le plus ANCIEN que vous avez obtenu en dommage corporel ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Date précise (idéalement 10+ ans)

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Incapable de donner une date précise

QUESTION 8 : RÉSEAU MÉDICAL - "Allez-vous systématiquement faire contrôler mon dossier ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Oui, systématiquement pour tous les dossiers

✗ MAUVAISE RÉPONSE : "On verra", "pas toujours nécessaire"

SI LA RÉPONSE N'EST PAS "OUI, SYSTÉMATIQUEMENT", ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 9 : NOMBRE D'EXPERTS - "Avec combien d'experts médicaux travaillez-vous ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Un réseau étoffé (plusieurs dizaines minimum)

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Moins de 10, "je connais quelques médecins"

QUESTION 10 : MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION - "Comment évaluez-vous précisément chaque poste de préjudice ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Méthodologie détaillée (nomenclature Dintilhac, jurisprudences, barèmes, calculs actuariels)

✗ MAUVAISE RÉPONSE : "J'estime", "basé sur mon expérience"

QUESTION 11 : TEMPS D'ÉVALUATION - "Combien de temps consacrez-vous à l'évaluation d'un dossier (calculs des préjudices) comme le mien ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Plusieurs semaines, voire plusieurs mois

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Quelques heures, quelques jours

QUESTION 12 : RAPPORT ÉCRIT - "Allez-vous me présenter une évaluation détaillée poste par poste par écrit ?" **

✓ BONNE RÉPONSE : Oui, avec un rapport complet

✗ MAUVAISE RÉPONSE : "Je vous donnerai un montant global"

SI PAS DE RAPPORT ÉCRIT, ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 13 : STRATÉGIE CONTENTIEUSE - "Quel pourcentage de vos dossiers se règle à l'amiable vs contentieux ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Entre 60/40 et 70/30

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Plus de 90% à l'amiable OU plus de 80% au contentieux

QUESTION 14 : EXPÉRIENCE DU TRIBUNAL - "Combien de jugements avez-vous obtenus ces 3 dernières années ?" **

✓ BONNE RÉPONSE : Plusieurs dizaines minimum

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Moins de 10, refus de répondre

QUESTION 15 : HONORAIRES (CALCUL) - "Comment sont calculés vos honoraires exactement ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Explication CLAIRE (+convention d'honoraires)

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Cumul pourcentage + temps passé + forfait

SI CUMUL DE 3 MODES DE FACTURATION, ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 16 : HONORAIRES (SIMULATION) - "Quel sera le montant TOTAL de vos honoraires sur mon dossier ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Simulation chiffrée avec plusieurs hypothèses

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Refus de donner une estimation

SI REFUS DE SIMULATION, ÉLIMINEZ CET AVOCAT.

QUESTION 17 : DISPONIBILITÉ - "Quel est votre délai de réponse habituel ?"

✓ BONNE RÉPONSE : 48-72h maximum

✗ MAUVAISE RÉPONSE : "Je fais mon possible", "une semaine"

QUESTION 18 : FRÉQUENCE DES POINTS - "À quelle fréquence me tiendrez-vous informé ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Tous les 2-3 mois minimum

✗ MAUVAISE RÉPONSE : "Quand il y aura du nouveau"

QUESTION 19 : CONTACT DIRECT - "Serais-je en contact direct avec vous ou avec un collaborateur ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Contact direct avec l'avocat pour les décisions importantes

✗ MAUVAISE RÉPONSE : "Vous traiterez avec mon assistant"

QUESTION 20 : COMPÉTENCE MÉDICALE - "Quels sont les pièges médicaux classiques dans mon type de dossier ?"

✓ BONNE RÉPONSE : Liste PRÉCISE des pièges

✗ MAUVAISE RÉPONSE : Incapable de répondre précisément

VOTRE SCORE : Comptez le nombre de ✓ (bonnes réponses) :

18-20 bonnes réponses : EXCELLENT avocat, vous pouvez avoir confiance

15-17 bonnes réponses : BON avocat, mais vérifiez les points faibles

12-14 bonnes réponses : Avocat MOYEN, cherchez mieux

Moins de 12 bonnes réponses : DANGER - Ne confiez PAS votre dossier à cet avocat

Plus de 5 ✗ : FUYEZ immédiatement

NOTRE ENGAGEMENT : RÉPONDRE OUI À CES 20 QUESTIONS

Chez nous, ces 20 questions, nous y répondons TOUTES positivement.

Sans exception. Parce que c'est la NORME pour défendre correctement une victime d'accident grave.

Si vous nous posez ces 20 questions lors du premier rendez-vous, nous y répondrons toutes. Avec preuves à l'appui.

CONCLUSION :

VOTRE AVENIR SE JOUE MAINTENANT

Vous êtes arrivé à la fin de ce guide. Vous savez maintenant :

✓ ***Les 10 erreurs fatales qui vous font perdre entre 50 000 € et 500 000 € CHACUNE***

✓ ***Les critères EXACTS pour identifier un avocat compétent***

✓ ***Les questions PRÉCISES à poser lors du premier rendez-vous***

✓ ***Comment vérifier les résultats, l'indépendance, l'expérience***

✓ ***La checklist complète pour comparer plusieurs avocats***

Vous avez maintenant TOUTES les armes pour faire le bon choix.

MAIS CE N'EST PAS SUFFISANT DE SAVOIR. IL FAUT AGIR.

2 SITUATIONS POSSIBLES

SITUATION 1 : Vous avez déjà un avocat

→ Utilisez ce guide pour VÉRIFIER s'il est vraiment compétent

→ Posez-lui les 20 questions de la checklist

→ Si les réponses ne sont pas satisfaisantes : CHANGEZ MAINTENANT

Il n'est jamais trop tard pour changer d'avocat

SITUATION 2 : Vous cherchez encore un avocat

→ Utilisez la checklist de 20 questions à chaque rendez-vous

→ Comparez les réponses

→ Éliminez systématiquement ceux qui ne répondent pas OUI à TOUTES les questions critiques

Ne vous précipitez pas. C'est la décision la plus importante après votre accident.

NE LAISSEZ PAS LA PEUR VOUS PARALYSER. Nous savons que c'est difficile. Vous êtes vulnérable. Vous avez peur. Vous ne connaissez rien au droit. Vous avez envie de faire confiance au premier avocat gentil qui vous rassure. **C'EST NORMAL.**

Mais vous DEVEZ dépasser cette peur. Parce que les enjeux sont COLOSSAUX :

→ Votre indemnisation : entre 500 000 € et 2 millions d'euros selon l'avocat

→ Votre capacité à financer votre reconstruction

→ Votre qualité de vie pour les 30-40 prochaines années

→ L'avenir de votre famille

Vous méritez d'être défendu par le MEILLEUR.
Pas par le premier venu.
Pas par celui recommandé par votre assurance.
Pas par le généraliste du coin.
PAR LE MEILLEUR.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE POUR VOUS : NOUS NE PRENONS PAS TOUS LES DOSSIERS.

Nous avons fait le choix de limiter le nombre de nouveaux clients pour garantir une vraie qualité de service.
Mais si votre dossier correspond à notre expertise (accident grave, séquelles lourdes), nous pouvons vous aider.

Voici ce que nous vous proposons :

ÉTAPE 1 : PREMIER CONTACT

- Vous nous appelez ou nous envoyez un email
- Vous nous expliquez votre situation en 5-10 minutes
- Nous vous disons immédiatement si nous pouvons vous aider

ÉTAPE 2 : PREMIER RENDEZ-VOUS

- Vous venez nous rencontrer (ou nous vous appelons si vous ne pouvez pas vous déplacer)
- Nous analysons votre dossier en détail
- Nous répondons à VOS 20 questions de la checklist
- Nous vous donnons une première évaluation de votre dossier

ÉTAPE 3 : SI VOUS DÉCIDEZ DE NOUS CONFIER VOTRE DOSSIER

- Nous commençons IMMÉDIATEMENT le travail
- Collecte de tous les documents
- Analyse médicale approfondie
- Évaluation détaillée poste par poste (rapport de 60-80 pages)
- Organisation des contre-expertises médicales
- Stratégie de négociation ou contentieux

NOTRE OBJECTIF : VOUS OBTENIR L'INDEMNISATION MAXIMALE.

Et vous accompagner humainement pendant toute la procédure.

LES 3 GARANTIES QUE NOUS VOUS DONNONS

GARANTIE 1 : COMPÉTENCE EXCLUSIVE

Nous ne faisons QUE du dommage corporel lié aux accidents de la route. Depuis + de 20 ans. + de 10 000 cas traités. Zéro conflit d'intérêt.

GARANTIE 2 : RÉSULTATS PROUVÉS

Nous publions nos jugements, nos chèques obtenus, nos distinctions. Tout est VÉRIFIABLE. Nous sommes classés "Meilleur Cabinet" par Le Point (5 étoiles).

GARANTIE 3 : TRANSPARENCE TOTALE

Honoraires clairs (pourcentage annoncé, parmi les + bas). Assignation détaillée de 60-80 pages en cas de contentieux. Réponse sous 48h à tous vos messages.

VOTRE PROCHAINE ACTION : Ne laissez pas ce guide dans un coin de votre ordinateur. AGISSEZ. MAINTENANT.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN AVOCAT :

- Posez-lui les 20 questions de la checklist
- Si les réponses ne sont pas satisfaisantes, contactez-nous pour un second avis

SI VOUS CHERCHEZ ENCORE :

- Contactez-nous pour un premier rendez-vous gratuit
- Comparez. Décidez.
- Demandez-nous un avis GRATUIT sur votre dossier
- Nous analyserons l'évaluation de votre avocat actuel
- Nous vous dirons s'il y a un problème

COMMENT NOUS CONTACTER :

☎ TÉLÉPHONE : +33 1 45 24 00 40 (Réponse sous 24h, du lundi au vendredi, 9h-18h)

✉ EMAIL : info@benezra.fr (Réponse sous 48h maximum)

🌐 SITE WEB : www.benezra-victimesdelaroute.fr (Formulaire de contact, consultez nos résultats, nos jugements)

🏢 CABINET : 3 rue Denis Poisson, 75017 Paris (Rendez-vous sur RDV uniquement)

RÉPONSE SOUS 48H

Nous savons ce que vous traversez. En + de 20 ans d'exercice, nous avons rencontré des centaines et des centaines de victimes d'accidents graves : ***traumatismes crâniens, paraplégies, tétraplégies, amputations, brûlures***. Nous avons vu leur désespoir, leur peur, leur sentiment d'injustice. Mais nous avons aussi vu leur reconstruction.

Quand ils obtiennent l'indemnisation qu'ils méritent.

Quand ils peuvent aménager leur logement.

Quand ils peuvent s'équiper.

Quand ils peuvent financer leur aide humaine.

Quand ils peuvent retrouver une vie digne.

Cette reconstruction commence par le choix du bon avocat. Nous espérons que ce guide vous aidera à faire ce choix. Et nous espérons avoir l'honneur de vous défendre.

Maître Michel Benezra - Cabinet Benezra Avocats
Droit du dommage corporel depuis + de 20 ans
+ de 10 000 cas traités

Classé "Meilleur Cabinet" par Le Point (5 étoiles)

Votre reconstruction commence maintenant. Contactez-nous

[0145240040] [info@benezra.fr] [www.benezra-victimesdelaroute.fr]

P.S. : Si vous connaissez une victime d'accident grave qui cherche un avocat, transmettez-lui ce guide. Vous pourriez lui faire gagner des centaines de milliers d'euros.

MENTIONS LÉGALES

Ce guide est édité par le Cabinet Benezra Avocats, inscrit au Barreau de Paris. Les informations contenues dans ce guide sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil juridique personnalisé. Chaque situation est unique et nécessite une analyse spécifique.

Les montants d'indemnisation mentionnés dans ce guide sont donnés à titre d'exemple et ne constituent en aucun cas une garantie de résultat pour votre dossier.

Le choix d'un avocat est une décision personnelle qui vous appartient. Ce guide a pour seul objectif de vous éclairer sur les critères à prendre en compte pour faire ce choix en connaissance de cause.

© Cabinet Benezra Avocats - Tous droits réservés - 2026